OFFICIEL.

No 278—ACTE

Pour définir la manière dont il sera disposé des terres appartenant à des délinquants.

Sect. 1re—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Qu'à l'avenir il ne sera pas exposé en vente aucune terre ou aucun lot de terre pour les taxes qui seront dues sur ladite terre ou ledit lot de terre, mais que ces taxes seront perçues en saisissant et vendant toute autre propriété du propriétaire (qu'il soit résidant ou non résidant) qui pourra être trouvée dans le district ou dans la paroisse où ladite taxe est due.

Sect. 2me.—Il est de plus décrété, &c.—Qu'à l'avenir le premier d'octobre chaque année il sera du devoir du collecteur des taxes de chaque paroisse en cet Etat, de délivrer au recorder de ladite paroisse, dans la ville de la Nouvelle-Orléans au recorder du district du district dans lequel le district assessé peut être situé et dans cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississippi, au juge de paix de ce district, une liste par lettres alphabétiques de toutes les terres et de tous les lots de terres dans sa paroisse ou son district, sur lesquels les taxes n'auront pas été payées par leurs propriétaires, et qu'il devra spécifier distinctement, qu'il n'a pas pu, après due diligence, trouver à saisir et vendre d'autre propriété de valeur suffisante pour payer les taxes dues, laquelle liste devra contenir une description minutieuse et fidèle de toutes les terres et de tous les terrains qui y sont mentionnés, le collecteur de taxe devra souscrire au pied du retour qui sera fait ainsi qu'il est dit ci-dessus, devant un juge ou juge de paix, le serment ou l'affirmation suivant, savoir : Je ci, collecteur de taxes pour la paroisse ou le district juro solennellement ou affirme que les taxes sur les terres et les lots de terre mentionnés dans la liste susdite n'ont pas été payées pour l'année par leurs propriétaires, que je n'en ai reçu aucune partie et qu'après avoir fait due diligence il m'a été impossible de trouver d'autre propriété à saisir et vendre pour lesdites taxes. Que Dieu me soit en aide.

A. B. Collecteur des Taxes Paroisse......

Sect. 3me.—Il est de plus décrété, &c. Que les susdits recorders et juge de paix sur le retour qui leur aura fait de ladite liste avec le serment ou l'affirmation susdite, devra enregistrer ladite liste et en faire une copie certifiée qu'il transmettra à l'Auditeur des comptes publics.

Sect. 4me.—Il est de plus décrété, &c. Que lorsque la liste ainsi vérifiée aura été déposée dans le bureau dudit Auditeur des comptes publics, elle sera enregistrée par lui sur un livre tenu à cet effet et les terres à l'Etat de la Louisiane à dater de cet enregistrement du droit de propriété aux dites terres et aux dits lots de terre, ce qui ne pourra être contesté qu'en faisant la preuve que les taxes pour le paiement desquelles lesdites terres et lesdits lots de terre auront été rapportées comme tombés, avaient été en effet payées audit collecteur, avant que le retour en ait été fait au recorder ou au juge de paix.

Sect. 5me.—Il est de plus décrété, &c.—Que chaque collecteur quand il recevra paiement de quelque taxe, devra délivrer à ce qui paiera ladite taxe, un reçu décrivant d'une manière spéciale, la propriété sur laquelle ladite taxe aura été payée pour quelques années, et l'époque à laquelle elle a été payée.

Sect. 6me.—Il est de plus décrété, &c.—Que sur la production du reçu du collecteur fait au bureau portant une date antérieure au retour prévu par la présente, la propriété non réclamée [illegible] ... [illegible]

Sect. 7me.—Il est de plus décrété, &c.—Que ... [illegible] ... devra au trésorier de l'Etat, dans les deux ans qui suivront la date du retour du collecteur, le montant des taxes pour lesquelles le terrain aura été vendu ... [illegible]

Sect. 8me.—Il est de plus décrété, &c.—Que ... [illegible]

Sect. 9me.—Il est de plus décrété, &c.—Que ... [illegible]

Sect. 10me.—Il est de plus décrété, &c.—Que ... [illegible]

Sect. 11me.—Il est de plus décrété, &c.—Que ... [illegible]

Sect. 12me.—Il est de plus décrété, &c.—Que ... [illegible]

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

No 277—ACTE

Pour autoriser les propriétaires d'habitations et à exercer leurs droits pour les protéger contre les inondations.

Section 1re—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que les propriétaires d'habitations et autres terres, soit par le décès de quelqu'un ou autrement, pourvu que les égouts et servitudes naturels ne puissent être ... [illegible] ... ou terres avoisinantes.

Section 2me—Il est de plus décrété, etc.—Que toute personne ou personnes qui couperont ou qui endommageront ou détruiront toute levée ou levées construites dans le but de protéger la habitation ou les terres contre l'inondation, seront, si elles en sont trouvées coupables, sujette à un emprisonnement dans la prison de paroisse, qui ne sera pas moindre de trente jours ni plus de six mois, et elles seront de plus responsables pour tous les dommages encourus par les ou les propriétaires des habitations ou terres ainsi entourées par des levées, ou par toute autre personne ou personnes qui pourraient avoir souffertes par une telle acte coupable.

Section 3me—Il est de plus décrété, &c.—Que les dispositions de cet acte ne s'appliqueront pas aux paroisses de Concordia, Tensas, Madison, Carroll et Ouest Baton Rouge.

Section 4me—Il est de plus décrété, etc.—Que toutes lois ou fractions de lois contraires aux dispositions de cet acte, sont et demeurent par le présent abrogées.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

No 278.

Attendu que le Gouvernement des Etats Unis a encouragé l'exécution des travaux d'amélioration intérieure par des concessions libérales de terres publiques, et attendu que les citoyens des Etats du Sud-Ouest désirent construire des chemins de fer dans ces Etats, et que ces améliorations tendent à augmenter le commerce de l'intérieur et à ouvrir de nouveaux débouchés et à encourager l'agriculture et les manufactures, en augmentant la richesse des particuliers et celle de la nation—En conséquence,

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale, Que nos Sénateurs au Congrès soient requis et nos Représentans invités à se porter et à voter en faveur de tout bill pour pourvoir à la donation de sections alternées des terres publiques des Etats Unis, dont le gouvernement n'aura pas disposé, aux compagnies ou aux corporations des chemins de fer.

Il est de plus résolu, etc., Que Son Excellence le Gouverneur soit invité à faire transmettre une copie du préambule et de la résolution ci-dessus à chacun des Sénateurs et Représentans de cet Etat au Congrès.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

No 279—ACTE

Pour amender un acte intitulé : «Acte pour empêcher d'une manière plus efficace les personnes de couleur libres d'entrer dans cet Etat et pour d'autres objets, approuvé le seize mars mil huit cent quarante-deux.

Section 1ere—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que cette portion de la section première de cet acte qui est relative à l'emprisonnement de toute personne de couleur libre qui peut arriver dans l'Etat à bord d'un vaisseau, navire ou d'un bateau à vapeur comme cuisinier, maître d'hôtel ou matelot est amendée de manière à permettre à ces personnes de couleur libres tandis qu'elles sont dans un des ports de l'Etat de rester à bord des dits navires ou vaisseaux, à condition qu'elles fourniront l'obligation et seront passibles des amendes prescrites par la seconde section de cet acte.

Sect. 2eme.—Il est de plus décrété, etc.—Qu'il sera du devoir du capitaine ou du propriétaire de tout bateau à vapeur ou de tout vaisseau, immédiatement après leur arrivée dans un des ports de l'Etat de faire au Maire, au Recorder ou à l'autorité compétente un rapport du nom, de l'âge, de la description et de la profession de toute personne de couleur libre employée à bord de son navire et d'obtenir de la dite autorité un passeport pour permettre à la dite personne de couleur libre de débarquer si cela est nécessaire pour ses devoirs et son emploi comme cuisinier ou maître d'hôtel, laissant à la discrétion du dit Maire, du dit Recorder ou d'autre officier municipal compétent d'accorder ou de refuser le dit passeport.

Sect. 3me—Il est de plus décrété, &c.; Que dans le cas où une personne de couleur libre arrivant ainsi qu'il est dit ci-dessus, serait trouvée à terre sans le dit passeport ou en contravention ... [illegible] ... jusqu'au départ du dit navire.

à vapeur, navire, ou vaisseau, et le capitaine et les propriétaires seront conjointement et séparément responsables de la somme de mille piastres pour chaque personne de couleur libre, conformément aux dispositions de la seconde section du dit acte du seize mars mil-huit-cent-quarante-deux, et toutes les dispositions du dit acte qui ne sont pas spécialement abrogées par le présent acte continueront en pleine force et vigueur.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 17 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

No 280—ACTE

Pour amender un acte intitulé : «Acte relatif à la construction de levées dans la paroisse de Tensas, et pour créer un fonds spécial destiné aux levées,» approuvé le seize mars mil huit cent quarante huit.

Section 1ère—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que la section septième du susdit acte est par le présent amendée et décrétée de nouveau de manière à être conçue comme suit, savoir : Que le dit jury de police est et demeure par le présent autorisé à asseoir et recouvrer, de la même manière que les taxes de l'Etat et de la paroisse sont actuellement recouvrées, une taxe annuelle sur la valeur estimative des propriétés réelles, et que ladite taxe, quand elle sera recouvrée, constituera un fonds spécial destiné aux levées.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

No 281.—ACTE

Pour amender un acte intitulé : «Acte pour pourvoir au mode d'asseoir et de collecter la taxe dans cet Etat,» approuvé le vingt-et-un mars mil huit cent cinquante.

Section 1ère—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale; Que la quarante et unième section de l'acte intitulé comme il est dit ci dessus est et demeure par le présent amendée et décrétée de nouveau de manière à être conçue comme suit, savoir : Que tous les cautionnements qui seront par la suite fournis par les collecteurs de taxes de cet Etat et par les individus qui seront chargés de la collecte des taxes de paroisse, seront acceptés par le recorder de la paroisse, le greffier de la cour et le président du jury de police, dans toutes les paroisses excepté dans la ville de la Nouvelle-Orléans où ce devoir sera rempli par le recorder du district ou demeure le collecteur et le comité de finances du conseil des aldermen, et dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi, par le juge de paix pour ce district et trois membres du jury de police qui seront désignés par son président, et dans tous les cas, le cautionnement des parties désignées pour accepter ces cautionnements devra être unanime.

Section 2me—Il est de plus décrété, &c., Que la trente quatrième section dudit acte est amendée et décrétée de nouveau de manière à être conçue comme suit, savoir : Section trente-quatre, que si la personne élue ou nommée à l'emploi d'assesseur, manque de donner son obligation ou cautionnement ainsi qu'il est prescrit par cet acte avant d'entrer dans l'exercice de sa charge, refuse de servir, meurt ou sort de la paroisse avant d'avoir achevé les devoirs de sa place ou se trouve dans l'impossibilité d'entrer dans l'exercice de sa charge ou d'achever les devoirs de sa charge pour cause de maladie ou autrement, le conseil des aldermen, ou le Recorder de la paroisse de la ville de la Nouvelle-Orléans ou de la paroisse selon l'occurrence du cas, devra de suite nommer un assesseur pour le temps non expiré de la charge dudit assesseur, lequel devra donner le même cautionnement et sera passible des mêmes peines et sommes aux mêmes devoirs que celui à la place duquel il a été nommé et recevra une semblable compensation : mais ladite nomination ne devra pas décharger le ci devant assesseur ou ses cautions des responsabilités encourues par eux : les divers assesseurs devra suivre le même cours et se soumettre à toutes les instructions de quelque nature que ce soit qui peuvent leur être transmises par l'auditeur des comptes publics dans l'exercice de leurs devoirs.

Section 3me—Il est de plus décrété, &c., Que la trente-septième section de cet acte est amendée et décrétée de nouveau de manière à être conçue comme suit, savoir : Dans la ville de la Nouvelle-Orléans, les votants quand qualifiés de chaque district devront élire un collecteur de taxes qui sera chargé de collecter toutes les taxes dans leurs districts respectifs. Et les votants qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi, devront élire un collecteur de taxes pour ce district, et le shérif et les assesseurs et ils resteront en fonction pendant deux ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été qualifiés.

Section 4me—Il est de plus décrété &c., Que la cinquantième section dudit acte est amendée et décrétée de nouveau de manière à ce que les compensations et frais suivants sont par le présent alloués aux collecteurs pour recouvrer les taxes levées sur le rôle d'assessement et seront réglés d'après les sommes actuellement collectées et versées dans le trésor, savoir : sur les premières trois mille piastres et au-dessous, dix pour cent, sur toutes les sommes au-dessus de trois mille piastres et n'excédant pas six mille piastres, sept pour cent; sur toutes les sommes au-dessus de six mille piastres, cinq pour cent; sur toutes les sommes recouvrées sur les licences aux individus suivant des métiers, des professions et des occupations, dix pour cent d'après le montant qui sera versé au trésor; pour toute saisie une piastre et cinquante cents, et pour toute vente, une piastre et cinquante cents, payables des produits desdites ventes et desdites saisies; pour chaque notice aux payeurs de taxes, vingt cinq cents.

Section 5me—Il est de plus décrété, &c., Que la soixante et unième section dudit acte est amendée et décrétée de nouveau, comme suit, savoir : De son avant le premier décembre de chaque année les différents collecteurs de taxes devront faire leur versement définitif dans le trésor pour les taxes dues sur les tableaux et sur les licences, les professions et les occupations et sur autres objets dus dans ladite année et si aucuns desdits collecteurs manquent de le faire ils seront considérés comme «concussionnaires», et qu'ils seront poursuivis ainsi qu'il est maintenant prescrit par la loi.

JOHN E. KING,
Orateur de la Chambre des Représentans.
J. B. PLAUCHE,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 18 mars 1852.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme. DESRAYAUX
Pensionnat et externat de Demoiselles
Ancienne maison de Mme LEIRIS,
Rue Bourgogne entre Bienville et Douane.
Année 1851-52.

LES directeurs de cette institution viennent, selon l'usage, soumettre leurs titres à la confiance des familles sous le triple rapport de **l'hygiène, de l'éducation intellectuelle et de l'éducation morale.**

Cet établissement possède un beau et vaste local, batiment spécial pour un grand Pensionnat. Un jardin ... [illegible] ... conditions de bien-être et de salubrité.

L'instruction est donnée également **en anglais et en français** : elle est variée, complète et s'étend des premiers élémens jusqu'aux notions développées de la littérature et des sciences.

Le personnel de l'enseignement est en grande partie renouvelé : cinq dames, **arrivant de Paris**, sont chargées de l'enseignement **des classes françaises** et du **Piano**. Ces dames ont été engagées pour l'établissement d'après le choix et les conseils éclairés de **Mme Leiris**, fondatrice de l'institution et résidant à Paris.

L'Anglais occupe de droit la première place dans l'ensemble des études, comme langue dominante du pays : cet enseignement est sous la direction de **Mme K. Desrayaux**, anglaise de naissance et d'éducation. Les cours supérieurs **(sciences et lettres)** sont professés par **M. W. Adam** précédemment professeur à **Harvard College, Cambridge, Mass.**

Outre les leçons de sciences physiques, en anglais et en français, il sera fait, deux fois par semaine, un **cours expérimental et pratique, avec tous les appareils et instrumens à cet usage** : ce cours sera dirigé par **M. C. M. Sears, de l'Université de la Louisiane.**

La musique (piano, harpe, solfège et chant), est sous la direction de **Mme Desrayaux** et de trois autres dames artistes, récemment arrivées de Paris, et attachées exclusivement à l'institution.

Le chant (classes ou leçons particulières) est professé par **Mlle Calvé.**

Les classes de Solfège (méthode B Wilhem) par **M. Elie**, premier violon du Théâtre d'Orléans.

Les leçons de danse sont données par Mme Angelina.

L'éducation morale et religieuse

reçoit tous les soins que réclame son importance. La première communion surtout est, pour les élèves catholiques, l'objet d'une sollicitude particulière. Un prêtre de la cathédrale, autorisé par Mgr l'archevêque, est chargé de **l'instruction religieuse** : et à cette instruction se rattachent nos efforts pour former les habitudes de la vie, pour mettre en harmonie l'esprit et le cœur, et unissant ainsi **la conscience et la pratique du devoir.**

Le prospectus pour détails se trouve chez MM. les libraires et à l'établissement. 26 août

INSTITUT ST-LOUIS,
Dirigé par Mme E. DERON.
Nouvelle-Orléans, rue St Louis, No. 145, entre Bourgogne et Dauphine.
[ANNÉE SCOLAIRE 1851—52.]

CETTE institution, qui depuis douze ans a suivi une progression constante d'agrandissement et de prospérité, a rouvert ses cours depuis le 1er septembre.

Mme **Deron**, ancienne élève et professeur de la maison royale de St-Denis, graduée de l'Université de France, ... [illegible] ... aux Etats-Unis, pour mettre son établissement au premier rang des maisons d'éducation de l'Amérique.

Mme **Deron**, exclusivement dévouée à ses élèves, ... [illegible] ... **Mme Deron** a toujours pris pour auxiliaire la tendresse pour le bien-être, constant des moyens d'émulation, ... [illegible] ... Elle est secondée par Mlle **J. Deron**, sa belle-sœur, qui a toujours suivi avec elle la carrière de l'instruction; ces deux dames veillent avec le plus grand zèle aux progrès journaliers des élèves.

Le local connu est cité à la Nouvelle-Orléans comme l'un des plus convenables et des plus salubres de la ville, est parfaitement distribué : les classes, les salles d'étude, les dortoirs sont vastes et bien aérés, donnant sur des jardins, dont l'un est une prairie, à l'abri du soleil, destinée aux récréations.

L'enseignement général de l'Institut St-Louis a lieu à la fois en Anglais et en Français; il embrasse tous les degrés et toutes les branches qui constituent l'instruction la plus achevée pour les demoiselles. La langue anglaise est l'objet d'un soin tout spécial : les élèves créoles sont tenues dans leurs rapports, ainsi entre elles, soit avec les professeurs, de parler EXCLUSIVEMENT l'anglais.

M Orton, attaché à l'Académie depuis sa fondation, consacre une grande partie de son temps à donner aux élèves des classes supérieures une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaise; les autres classes sont confiées à de bonnes maîtresses d'étude américaines.

Mme Deron s'est réservé la direction des classes françaises; elle s'est de plus assuré le concours d'un excellent professeur de hautes sciences, M. H. Jégou, qui partage avec M. H. Deron et mesdames Deron le soin des diverses classes françaises.

La langue espagnole fait également partie des études.

Pour l'instruction religieuse, M. l'abbé Thoinnier, dont le zèle est si justement apprécié, continue de préparer les élèves à la première communion dans la chapelle de l'Institut.

Musique.—Les études musicales sont l'objet d'un soin spécial : Mme Lavillebeuvre, artiste d'un ordre très élevé, est attachée à l'institution en qualité de professeur de piano et de harpe. Les cours de musique vocale sont également faits par un des meilleurs professeurs de la ville.

Cette institution a adopté comme moyen d'émulation des examens mensuels de musique, auxquels les parens sont toujours invités à assister.

Il y a un professeur de **Danse** attaché à l'établissement. 17 sept

Collège de St-Vincent,
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des privilèges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississipi, à quarante-cinq milles au-dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collège, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD. ROZIER, Avocat,
Agent du collège, rue de Chartres, No 11,

Le révérend R. E. HENNESSY, C. M. président du collège, ... [illegible]

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Le 25 mars 1852.
CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Séance régulière—

Résolu que les personnes ... [illegible] ... les élections ... [illegible]

PREMIER PRECINCT.

Chez Philip Gallagher, au coin des rues Annunciation et de la Course. Commissaires : James Reed, Mathew Martin, W. H. Reese. Greffiers : J. C. Taylor, T. W. Howard.

DEUXIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 22. Commissaires : A. C. Philips, E. T. Parker, George T. Bees. Greffiers : C. H. Ferno, B. A. Whitney.

TROISIEME PRECINCT.

A l'école Felton, au coin des rues Annonciation et Duplantier. Commissaires : J. O. Harris, E. E. Redwood, B. Wheishan. Greffiers : Thomas Dimodd, D. Chase.

QUATRIEME PRECINCT.

Au dépôt de la compagnie de la pompe Jackson No 18, rue Calliope. Commissaires : A. B. Saunders, T. H. Hutton, H. Chassey. Greffiers : David R. Gilder, Wm. Miller.

CINQUIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 2, rue Tchoupitoulas. Commissaires : W. H. Fibins, J. R. Townsend, W. E. Seymour. Greffiers : W. E. Sprigg, G. W. Hubbel.

SIXIEME PRECINCT.

Louisiana Hose Company, au coin Perdido et Carondelet. Commissaires : E. B. Sykes, W. Emerson, R. W. Powell. Greffiers : John T. Wilson, Chas T. Ettis.

SEPTIEME PRECINCT.

Chez Arthur O'Donald, au coin Cirque et Poydras. Commissaires : W. L. Cushing, W. E. Bailey, S. C. Stewart. Greffiers : G. W. Dillard, A. Saucier.

HUITIEME PRECINCT.

A la pension de M. Hayes, rue Conti. Commissaires : E. Salomon, Newton Richards. Greffiers : J. M. Wagner, Oscar Isaard.

NEUVIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe, rue Bienville, entre les rues Franklin et Bassin. Commissaires : John Davis, Eugène Peyment, R. Abbott. Greffiers : G. W. Fernandez, C. Hebo.

DIXIEME PRECINCT.

Au café Jefferson, rue Chartres et Jefferson. Commissaires : Louis Bodet, Joseph Omedas, E. Michell. Greffiers : L. Castera, Lafayette Guyol.

ONZIEME PRECINCT.

Au café du théâtre d'Orléans, rue d'Orléans entre les rues Bourbon et Royale. Commissaires : E. Forstall, John De Buys, Victor Labatut. Greffiers : Auguste Dejean, E. Caraby.

DOUZIEME PRECINCT.

Au café Frank Atman, au coin des rues Marais et Orléans. Commissaires : Frédérick Buisson, A. Fortier, John McClelland. Greffiers : A. Roux, J. B. Soraparu.

TREIZIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe No 4, rue de l'Hôpital. Commissaires : Charles Oenucken, Louis Bé 6, L. Richert. Greffiers : Léon Féré, J. T. Dufour.

QUATORZIEME PRECINCT.

Chez Martin Broderick, rue des Remparts, près de la rue du Bayou. Commissaires : M. Barnett, Sen'r, L. Domingon, O De Flécher. Greffiers : J. A. Baqué, Charles Letellier.

QUINZIEME PRECINCT.

A l'école, rue des Grands Hommes, entre Bagatelle et Union. Commissaires : Ste-Croix Guinault, J. B. Wolz, Philippe Guesnon. Greffiers : G. Laroque Turgeau, F. Hués.

SEIZIEME PRECINCT.

Au marché Breton. Commissaires : Jules A. Baron, L. Duvigneaud, T. G. Rapier. Greffiers : Charles Ruffel, P. Canonvan.

DIX-SEPTIEME PRECINCT.

Au café de J. B. Eanhdart. Commissaires : A. O'Neil, J. B. Eanhdart, U. Durham. Greffiers : John Jacobs, L. Mayers.

DIX-HUITIEME PRECINCT.

Au dépôt de la pompe du Phénix No 8, rue Mandeville. Commissaires : Michel Amé, Gaspard De Buys, L. Sperrier. Greffiers : B. Hernandez, O. Cougot.

DIX-NEUVIEME PRECINCT.

Au dépôt du chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires : M. H. Breen, J. Pierce, L. Craiz Jr. Greffiers : Marius Baron, Alfred Ducros.

VINGTIEME PRECINCT.

Chez Mme Garcs, au coin des rues Montégut et Casacalvo. Commissaires : P. S. Bonfontaine, J. R. Vienne, G. O. Daubert. Greffiers : L. Roger, R. L. Murphy.

VINGT ET-UNIEME PRECINCT.

Au café Chamelles, au coin des rues Montégut et de la Levée, adjoignant la Boucherie. Commissaires : Jacques Chartonnet, Numa Trémé, A. Barrow. Greffiers : V. Sheldon, B. Jourdan.

Signé J. J. LUGENBUHL, président.
Approuvé le 19 mars 1852.
Signé A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
L. A. St CERAN, commis.

P. S.—Les commissaires et greffiers ci-dessus nommés sont priés de passer au bureau du maire, le plus tôt possible afin de se faire assermenter conformément à la loi.
26 mars A. D. CROSSMAN, maire.

VOR. HEBERT & CO.,
Libraires, papier peint, articles de Bureaux, &c.
149, rue de Chartres.

Au navire Chesapeake, du Havre—
Le Bon Jardinier pour l'année 1852,
La Chimie d'Orfila, 2 vols. in-8°,
Taille-Crayon, nouvelle invention,
Etiquettes gommées, de toutes dimensions, pour marquer les marchandises.
Etain en feuille, divers numéros.
Un grand assortiment
De papier à lettre de fantaisie avec enveloppes assorties.

Papier peint.

Depuis **10 cents** le rouleau—papiers unis, placés, à dorure, vues pour établissements publics—**Le Prophète**, sujet tout nouveau, bordures, ciels de lits, écussons, corniches, ... &c. 2mai **Bon marché réel.**

DELCROIX,
Magasin de Papier Peint,
106, RUE DE CHARTRES, 106,
Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Globe et Belle-Assise du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités et dessins, tels que papiers glacés et satinés unis, des ornemens—du paysage—du marbre—du décor—du grand pour soubassement et bordures de tous genres.

Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à visiter ses marchandises—elles seront convaincues qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier.
16 déc DELCROIX, 106, rue de Chartres

36 [☞ Aux Dames.] 36

CLASSES EXPRESSEMENT POUR LES DAMES—Tous les jours de 11 heures a. m. dit et les Lundis, Mercredis et Vendredis de 4 à 5 heures P. M. à **l'Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres de Dolbear**, 36, rue du Canal. Il y a une salle de réception pour les visiteurs de manière à ce que les élèves seules ne puissent entrer dans la salle d'école. Les hommes et les jeunes gens tous les jours et tous les soirs.

☞ Plumes en or sur étoile, à vendre.
RUFUS DOLBEAR, 36, rue Canal.
Les Dames et Messieurs sont invités à venir examiner par eux-mêmes. 2 mai

F. FRYER.

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir ses grandes nouveautés de printemps et qu'elle en fera l'ouverture mercredi 24 courant dans ses magasins, rue Royale et rue de Chartres No 54—

Elle a à leur offrir un assortiment complet et du dernier goût en chapeaux, mantelets, bonnets, jupons et ... [illegible] ... Elle fera l'ouverture lundi prochain 8 mars courant.
2 mars

No 34, RUE DE CHARTRES—ENC. DOUANE.
OLYMPE

A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir un grand choix de marchandises de modes et nouveautés, tels que bandes, consistant en chapeaux et capotes de tulle, crêpe et dentelle, chapeaux de paille lisse, unie et paille d'Italie et Gondolière, chapeaux paille bolivar et parasols pour enfans, chapeaux d'Amazone, mousseline de soie imprimée à volants, Pompadour, barège, grande nouveauté, bords de l'eau en barèges écossais, mantelets mousseline brodée et dentelle riche, châles 7/4 dentelle noire, mousseline imprimée à volants, redingotes en jaconat et bazin imprimé, gants de soie et mitaines, dentelle, rubans, fleurs artificielles, plumes, &c. et qu'elle en fera l'ouverture lundi prochain 8 mars courant.
2 mars

CHAMPAGNE Schroeder—30 paniers vin de champagne de cette marque, grandes et demi bouteilles, en magasin et à vendre par
GILDEMEESTER & Co.
19 mars 33, rue Gravier

COGNAC—10 demi pipes cognac Jean Louis, 1811; 10 quarts do. do. 5 demi-pipes Maglory 1834, 10 quarts do. do, en débarquement du navire Radius, venant de Bordeaux, à vendre par
19 ms J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

Navire Radius, de Bordeaux.

30 quarts eau-de-vie fine preuve; 70 bouteilles do do; 16 barriques vin blanc marque Bouvet jeune; 39 barils do. do. A vendre par
THOMAS PINET & Co,
19 ms 29, rue Conti

CONSERVES—Par le navire Americo de Bordeaux. 400 1/2 boîtes Sardines Philippe & Canaud; 100 1/2 & 200 1/2 boîtes de petits-pois do do; 800 1/4 & 100 1/2 boîtes de champignons do do; 200 1/4 boîtes de Truffes do do, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 ms 93 et 95, rue Royale enc. Conti

VINS FINS—Par le navire Radius, de Bordeaux : 25 caisses vins rouges très fins, des magasins La Rose, Lafitte et Margaux, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
19 ms 93 et 95, rue Royale, enc. Conti

MOUTARDE DIAPHANE.—6 caisses de 5 douzaines chaque, de Louit frères, en débarquement du navire Americo, de Bordeaux, à vendre par
HENRY VALETON
15 ms 90, rue St-Louis

FERBOS FRERES,
247 et 249, rue Royale, encoignure Dumaine,
Importeurs de produits d'Europe
Et marchands de comestibles en gros et en détail.
28 jan

John Hall. *E. W. Rodd.*
HALL & RODD,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
No 1, Front-Levée, Nlle-Orléans. 21jv

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par
FAURES & NORMAN,
Successeurs de
LOREILHE & Co,
Encoignure Douane et Royale.

10 BARRIQUES Montferrant, vieux pour famille
4 do de vieux St-Estèphe supérieur do;
8 barriques Quinsac 1850, 15 do St-Julien 1850;
9 do Haut Sauterne vieux 1847, 10 demi do do 47
4 quarts pipes cognac Coq père et fils 1827;
50 caisses vin vieux Chateau Lafitte; 25 do Latour
10 do do Haut Brion; 40 do St-Julien;
30 do vin muscat de Frontignan;
25 paniers huile Plagniol véritable;
15 do do do do demi bouteilles;
30 do fruits au jus assortis de Tyssonneau;
5 do do do do Peneau;
350 boîtes pâtés de St-Louis, 1/2, 1/3 et 1/4;
200 do do truffes, en boîtes, 1/2 et 1/4;
40 do petits pois accommodés et naturel en boîte et demi boîte
300 do champignons Peneau;
250 demi cèpes à l'huile do; 100 do do do do.
27ms

Habillements d'enfants.
—Spécialité—
Wm. STUART & Co,
8, RUE DE CHARTRES.
Magasin d'habillements confectionnés, spécialité pour les petits
Garçons seulement.
Chemises, Cravates, Mouchoirs, Gants,
15déc Bretelles, &c.

AMONTILLADO—20 caisses Amontillado, à vendre à bas prix par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
9 mr 30 1/2, Poydras

Sirop! Sirop!

LES soussignés ont en main un assortiment complet de sirop d'une qualité supérieure, et qu'ils offrent pendant tout l'été à un prix modéré, en gros et en détail.
DUNTZE & IKEN,
13 ms—1 m Enc. Royale et Conti

ESSENCE d'oranges, limons et bergamotte, reçues directement de Gênes, à vendre par
J. Y. DE EGANA,
13 ms 47, Bienville

VINS—[illegible] ... [illegible]

CAFE—[illegible] ... [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 5072—Edouard Barrios vs Augustin Vincent Lemaire—En vertu d'un ordre de vente ... [illegible] ... Un lot de terre ... [illegible] ... situé ... à la rue St Louis, ... divisant la propriété autrefois appartenant à M. Nichols, 2 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Bourbon, et 32 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue St Louis, divisant ladite propriété de celle appartenant audit Nichols, avec tous les droits ... [illegible] ... et des héritiers de feu sa femme; d'après un acte passé pardevant T. Seghers ci-devant notaire public de cette ville, en date du 9 d'avril 1844, lesquelles bâtisses consistent en une maison basse en briques, ayant 3 chambres. Aussi, une cuisine basse en briques, ayant 2 chambres basses.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 avril 16 26

Succession de Robert M. Bince
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 4,571—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 février 1852, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 6 d'avril 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de :

1° Quatre lots de terre sis et situés derrière le faubourg Ste-Marie, 2de municipalité de cette ville, désignés par les nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet no 2, borné par les rues Roman, Prieur, Hévia et Poydras, d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur-général, en date du 20 avril 1839, et déposé dans les archives de David L. McCay, ci-devant notaire en cette ville; les dits lots de terre sont contigus et ont les dimensions suivantes : Le lot no 1 forme l'encoignure des rues Hévia et Roman, et mesure 29 pieds, 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Hévia, 29 pieds, 10 pouces de large dans le fond, 121 pieds, 5 pouces et 4 lignes de profondeur du côté du lot no 2, et 127 pieds, 10 pouces de profondeur et de face à la rue Roman; le lot no 2 mesure 29 pieds, 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Hévia, 29 pieds, 10 pouces de large dans le fond 119 pieds, 9 pouces et 1 ligne de profondeur du côté du lot no 3, et 121 pieds, 5 pouces et 3 lignes de profondeur du côté du lot no 1, le lot no 3 mesure 29 pieds, 9 pouces et 1 ligne de face à la rue Hévia, 29 pieds, 9 pouces et 1 ligne de large dans le fond, 118 pieds et 6 lignes de profondeur du côté du lot no 4, et 119 pieds, 9 pouces et 1 ligne de profondeur du côté du lot no 2; et le lot no 4 mesure 27 pieds, 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Hévia, 29 pieds, 10 pouces et 1 ligne de large dans le fond, 118 pieds et 6 lignes de profondeur du côté du lot no 3, et 116 pieds, 4 pouces et 3 lignes de profondeur du côté du lot no 5—le tout mesure anglaise.

2° Six lots de terre aussi désignés sur le plan ci-dessus relaté par les nos 5, 6, 7, 10, 11 et 12 de l'îlet no 4, borné par les rues Galvez, Johnson, Hévia et Poydras, et ayant les dimensions suivantes : Les lots nos 5, 6 et 7 mesurent chacun 32 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Hévia; les lots nos 10, 11 et 12 mesurent chacun 33 pieds 1 pouce de face à la rue Johnson; les lots nos 5, 7, 10 et 12 mesurent chacun 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large sur la ligne du fond; les lots nos 6 et 11 mesurent chacun 32 pieds, 9 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond; les lots nos 7 et 10 mesurent chacun 68 pieds, 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots nos 8 et 9, et 71 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne de division des lots nos 6 et 11; les lots nos 6 et 11 mesurent chacun 73 pieds, 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots nos 5 et 12, et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division des lots nos 7 et 10, et les lots nos 5 et 12 mesurent chacun 75 pieds, 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots nos 4 et 13, et 73 pieds, 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de division des lots nos 6 et 11; le tout mesure anglaise.

3° Huit lots de terre aussi désignés sur le plan ci-dessus relaté par les nos. 2, 3, 4, 5, 9, 12, 17 et 21, dans l'îlet no 44, borné par les rues Gravier, de la Commune, Johnson et Galvez, et ayant les dimensions suivantes : Les lots nos. 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le lot no 9 mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Galvez sur 132 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, les lots nos 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds 1 pouce de face à la rue de la Commune, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot no 21 mesure 30 pieds et 11 pouces de face à la rue Johnson, sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles—le tout mesure anglaise.

Conditions : Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue et portant intérêt au taux de 6 0/0 l'an, à partir de la date jusqu'à échéance, et au taux de 8 0/0 l'an, après échéance jusqu'au parfait paiement, les dits billets ne sont pas ponctuellement payés à leur échéance.

Les actes de vente par devant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
JAMES P. FRERET,
Shérif de la paroisse d'Orléans
5mr—15 26

Bureau de l'Exécutif,
BATON ROUGE, 20 février 1852.
PROCLAMATION par Joseph Walker, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu, que par un acte de l'Assemblée Générale de cet Etat, approuvé le 21 février 1852, lequel acte est intitulé : «Acte pour prendre le sens du peuple sur la nécessité d'appeler une convention pour changer la constitution et pour pourvoir à l'élection des délégués, et pour tenir la dite Convention, il est décrété, que le 1me jour d'avril suivant, un poll sera ouvert dans chaque PRECINCT d'élection de cet Etat, maintenant établi par la loi, à l'effet de recevoir le vote des électeurs qualifiés de l'Etat pour ou contre une Convention pour changer la Constitution :

En conséquence, j'ai jugé convenable de lancer ma proclamation, ordonnant qu'une élection ait lieu le susdit 12me jour d'avril 1852. Les exécuteurs et commissaires devront tenir la dite élection conformément aux ordres de l'acte et dans les délais de la loi, et qu'ils se conformeront aux dispositions et les formes de la Constitution et aux lois existantes.

Chaque électeur qualifié, à dont pour ou contre une Convention devra avoir sur son bulletin écrit ou imprimé, le mot «Convention», s'il est en faveur de la Convention, et les mots «No Convention», s'il est opposé à la dite Convention.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, ce 20me jour de février 1852 et la soixante-seizième de l'indépendance des Etats Unis.

Par le Gouverneur, JOSEPH WALKER,
CHARLES GAYARRÉ,
Secrétaire d'Etat.
1 ma

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection daté du 21 de février 1852, à moi adressé par Son Excellence Joseph Walker, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs qualifiés de la paroisse d'Orléans sont avisés par le présent qu'une élection sera tenue le lundi 12me jour d'avril 1852, pour prendre le sens du peuple sur la nécessité d'appeler une convention pour changer la Constitution et pourvoir à l'élection des délégués &c.

Le scrutin sera ouvert le jour susdit depuis 9 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. aux endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés et nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans et par le jury de police pour cette portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississippi.

Chaque électeur qualifié, votant pour ou contre la Convention, devra avoir sur son bulletin écrit ou imprimé le mot «Convention», s'il est en faveur de la Convention, et les mots «no convention», s'il est opposé à ladite Convention.

L'élection devra être conduite et les retours par duplicata transmis au soussigné, conformément à la loi.

Bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, le 1er mars 1852.
2 mars JAMES P. FRERET, shérif

Bureau de l'Exécutif,
Baton-Rouge, 23 mars 1852.

ATTENDU que M. Joel Hernandez est allé pour s'avancer à moi pour le cautionnement des obligations suivantes, ... [illegible] ... Bt Ougelle, St Joliva Valoire et Dominique Dameno pendant quinze ans :

En conséquence, ceci est pour faire savoir à toutes personnes intéressées d'avoir à déduire au bureau du secrétaire d'Etat dans les quinze vingt dix jours après la date de la présente publication, ... [illegible] ... ne seraient pas cancellées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, en la ville de Baton-Rouge, le 23 mars 1852 et de l'indépendance des Etats Unis la soixante-seizième.
JOSEPH WALKER.
Par le gouverneur.
CHARLES GAYARRÉ,
31mr—30 Secrétaire d'Etat.

A LOUER.

Les magasins suivants, faisant partie de la bâtisse St Louis :
Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hôtel St-Louis.
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit.
Le magasin situé rue St Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal.
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.
S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.
25 oct

A louer à bas prix.

La maison No 206, rue du Quartier entre Remparts et Ste-Claude, cinq appartements, cuisine, chambres à bains et pour domestique, &c—Une belle cour et jardin magnifique.
S'adresser au No 15, rue St Louis, chez
26jv QUEYROUZE & LANGSDORFF.

A LOUER—Un magasin No 22, Front Levée, entre Hôpital et Quartier—DEUX MAGASINS rue Gaiban, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL.
Lettre C Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

[☞ T. QUADRAS & Co., 16, RUE DE LA DOUANE, **importeurs de produits de la Havane**, tiennent constamment en main un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Duende, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas. 26v

VIN ROUGE—140 barriques bon ordinaire, 16 do pour bouille. En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT,
10m—1m No 42, rue des Magasins,

VIN ROUGE—65 barriques vin rouge Pezzilhade; 20 do Château Margaux, 2 1/2 do Margaux, 10 do St Julien 20 do St Estèphe, 21 do Montferrand; 502 caisses do St Julien; 50 do Château Margaux; 200 do Château-Latour, Château Lafitte, Château Léoville, Beychevelle et Batelley, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
8ms 17 & 19, rue St Louis

Conserves de Marine.

LES soussignés informent les capitaines de Navires ainsi que les passagers, qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de conserves dites de Marine, provenant des fabriques de Rodel et fils frères, de Bordeaux.

L'assortiment se compose : de Bouillons gras—Juliennes—Lait doux—Langues de Bœuf—Saucisses fraîches—Civet de Lièvres—Bœuf, Veau, Mouton et Pork préparé de toute façon—Haricots verts—Petits pois—Cèpes et Champignons.
Les prix sont très modérés.
A vendre par FERBOS, frères,
ms15—3m 247 et 249 rue Royale, enc. Du Maine

12 Barriques vin vieux Haut Brion.
18 do do do Chat Margaux.
25 do do do Cantenac Médoc.
40 do do bon ordinaire St-Julien.
18 1/2 do do blanc Ht. Sauterne.
A vendre par FERBOS, frères,
ms15—1m 247 et 249 rue Royale, enc. DuMaine

MALLES américaines—325 malles américaines de deux à trois pieds, à vendre à très bon marché par LAGAY & LECANU,
26ms 36 rue de Chartres

CHEMISES—500 douzaines chemises françaises et américaines, à vendre par
LAGAY & LECANU,
26ms 36 rue de Chartres

CHAUSSETTES pour enfans—100 douz. chaussettes légères pour enfans de 3 à 8 ans, à vendre par
26ms LAGAY & LECANU, 36 rue de Chartres

FOULARDS et Cravates—Un joli assortiment reçu par les derniers arrivages de France et du Nord, à vendre par LAGAY & LECANU,
26ms 36 rue de Chartres

MOUCHOIRS de batiste—150 douzaines pour hommes et enfans, bordures nouvelles, à vendre par LAGAY & LECANU,
26ms 36 rue de Chartres

CALEÇONS et chemises en peau—350 douzaines caleçons et chemises peau pour l'été, à vendre par LAGAY & LECANU,
26ms 36 rue de Chartres

TRUFFES, POIS ET CHAMPIGNONS—en boîtes et demi-boîtes, à vendre par
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA,
2mr 30 1/2, Poydras

RHUM de la Jamaïque—8 poinçons sous les clefs de la Douane, à vendre par
29mr JOSEPH MITCHELL, 36 rue Poydras

Jolie Résidence à vendre ou à louer.

UNE jolie maison à deux étages en bois, située sur la rue Jackson (Lafayette), entre Live Oak & Laurel.
Pour les conditions, s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
28, rue St Louis

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans ... [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
JAMES P. FRERET,
Shérif de la paroisse d'Orléans
6 av—6, 16, 14, 19.

Samuel Davis Jr. vs. William P. Yodng.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 4279—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi 19 d'avril 1852, à 4 heures et demie P. M., sur les lieux, à l'adjudication de :

Le fonds du salon d'huîtres situé rue St-Charles, entre les rues Perdido et Poydras et connu sous le nom de Salon d'huîtres de Holbrook.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET,
6av—6, 10, 14, 19 Shérif de la paroisse d'Orléans

Alfred Rousseau, syndic, vs. Denis Crosan.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 6674—En vertu d'un writ de alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 8 de mai 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de : Un CERTAIN LOT DE TERRE dans la municipalité No Un, de cette ville, désigné sous le No. 1 dans l'îlet No 48, sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 12 mai 1819 déposé en l'étude de Michel de Armas, ci-devant notaire public en cette ville; lequel lot de terre forme l'encoignure des rues St-Claude et St-Pierre, ayant, au pied français, 54 pieds 3 pouces de face à la rue St Claude, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue St Pierre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui se trouvent, consistant en une maison basse en briques, la façade en briques, cuisine basse et écuries en ardoises.

Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
JAS. P. FRERET,
1av—3, 13, 23, 6 Shérif de la paroisse d'Orléans

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
DIRECTEUR, LOUIS DUFAU.

LE Directeur de ce nouvel établissement d'instruction a l'espoir de fonder une maison qui puisse présenter pour la jeunesse de la Louisiane les mêmes ressources et les mêmes avantages que les meilleurs collèges du Nord et de l'Europe. Dans ce but il ne reculera devant aucun sacrifice, et il commencera par s'attacher comme collègues, les professeurs les plus en renom et les plus distingués de la Nouvelle-Orléans.

Ne séparant pas l'éducation de l'instruction, le Directeur s'appliquera constamment à faire germer et à développer chez ses élèves les qualités du cœur aussi bien qu'à former et cultiver les facultés de l'esprit. Il pense qu'il est tout aussi important de bien élever les enfants que de les bien instruire; et il est persuadé que tout enseignement, pour être fructueux et solide, doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses.

L'enseignement du collège de la Louisiane comprendra l'étude des langues mortes et des langues vivantes (**grec, latin, anglais, français et espagnol**), l'histoire, la géographie, la Philosophie, la Rhétorique, les sciences mathématiques et naturelles, l'économie politique, la chimie, la tenue des livres, etc. etc.

L'anglais étant la langue nationale servira de fondement à l'enseignement du collège de la Louisiane. La plupart des classes seront professées en anglais. Deux professeurs anglais ont été déjà arrêtés par le Directeur, l'un, **M. Orton**, avantageusement connu à la Nouvelle-Orléans, professera les classes supérieures. L'autre également anglais de naissance, enseignera concurremment avec les élèves pour lui habitués à parler couramment et correctement la langue de leur pays.—L'histoire des Etats-Unis sera aussi enseignée avec un soin tout particulier.

L'enseignement du collège sera divisé en quatre classes.

Première classe, par mois $12
Deuxième classe, par mois 10
Troisième classe, par mois 8
Quatrième classe, par mois 6

Les arts d'agrément, tels que musique, dessin, peinture, danse et escrime, seront enseignés dans l'établissement et à la charge et aux prix des parens.

PETIT COLLEGE.

Pour répondre aux désirs de plusieurs parents, le Directeur recevra des enfants au-dessous de 10 et 12 ans, qui n'auront aucun rapport avec les élèves du grand collège et qui seront admis dans l'établissement depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après-midi. Le prix de l'externat pour ces enfants sera seulement de cinq piastres.

PENSIONNAIRES ET DEMI-PENSIONNAIRES

On recevra dans l'établissement des pensionnaires et des demi-pensionnaires, pour lesquels on continuera, autant que la discipline et le bon ordre le permettront, la vie de famille.

Prix de la pension par mois .... $25.
Prix de la demi-pension $15

Pour de plus amples renseignements, s'adresser tous les jours (les dimanches exceptés) au Directeur du collège rue Dauphine au siège de l'établissement, ou l'on pour ... procurer les prospectus.
10 sept

INSTITUTION G. BOYER.
148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

MG. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles. L'établissement établi dans un quartier central, occupe un vaste local et bien aéré. La ... [illegible] ... Le Manuel du Baccalauréat de France, ... [illegible] ... L'étude de l'anglais tient une place importante, ... [illegible] ...

Branches d'instruction :

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, éléments des sciences naturelles, cours de commerce et philosophiques.

Conditions :

Français ..... $ 6, 8, 10 par mois
Demi-pension ..... 15 par mois
Pension ..... 25 payables d'avance et par trimestre
Blanchissage et raccommodage 4
Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

Nota—En général, il n'est pas fait de déduction pour les absences, qu'on considérera comme du temps... [illegible] ... L'institution est ouverte pour les élèves de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi et de quatre à six heures. 25 août—1an

MANDEVILLE ACADEMY,
RUE CONDE, No 153,
Entre les rues Hôpital et Quartier, N. Orléans.

FELIX McMANUS, principal.
ARSENE DORION.
EUGENE LAMOTONDIERE.
PROFESSEURS S. P. CASIMIS.
LE BEZAULT.

Cet établissement offre autres professeurs expérimentés attachés à l'établissement.

Le cours d'instruction est complet.

CONDITIONS.

Pensionnaires ..... $25, par mois
Demi-pensionnaires ..... 15 par mois
Externes ..... $5 et $6 par mois suivant la classe.

Les arts d'agrément sont enseignés par les meilleurs maîtres.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. F. McManus, principal, à l'institution, rue Condé, No 153. 21 fév

INSTITUTION JEFFERSON,
33, rue Bourbon—Dirigée par J. G. LORD.

LE plan de cette institution comprend un système d'éducation général et très étendu. Les élèves y sont admis dès un âge peu avancé et peuvent y rester jusqu'à ce que leur instruction soit complète ou qu'ils soient préparés pour une profession de leur choix. Ils sont répartis en classes, suivant leurs dispositions et le degré d'avancement qu'ils ont acquis.

Le local est peut-être le plus convenable qu'il y ait en ville, avec de l'espace pour l'exercice et la récréation. On trouve, en outre, tous les avantages que peut offrir un établissement fondé sur un grand plan.

Les professeurs sont honorables et d'un talent éprouvé. Le bon ordre régne et la plus grande surveillance est exercée sur la conduite et les progrès des élèves.

Conditions :

Pensionnaires ..... $25 par mois.
Demi-pensionnaires ..... 15 par mois.
Externes au-dessus de douze ans ..... 5 par mois.
Externes au-dessous de douze ans ..... 4 par mois.

Ces conditions comprennent la pension et l'enseignement des langues anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, les mathématiques, la tenue des livres, etc.

Sont payés à part :

Le Latin et le Grec ..... $3 par mois.
L'Espagnol, l'Allemand ou le Dessin ..... 4 par mois.
La musique ..... 10 par mois.
La danse ..... 6 par mois.
L'escrime et les exercices militaires ..... par mois.

Les classes sont tenues toute l'année sans interruption. Heures d'étude, de huit heures et demie jusqu'à trois heures, et de quatre heures et demie jusqu'à six heures.
4sep-1an

Education Classique et Générale.
COLLEGE ST-CHARLES.
PAROISSE ST-CHARLES. (LOUISIANE.)

CE collège fondé il y a environ deux ans par M. J. Cluff, vient de passer sous la direction de M. J. C. Maré.

Le but de cette institution est de porter l'éducation à un niveau plus élevé et de faire cesser la nécessité où se trouvent les parents d'envoyer leurs enfants chercher une instruction soit dans le Nord soit en Europe.

Situé à 12 milles de Carollton, sur la rive gauche du Mississippi et accessible de tous les points de l'Etat. L'institution se recommande par sa position même et la pureté de l'air. Rien n'a été négligé pour assurer aux élèves avec une éducation soignée, une excellente tenue, et toutes les agréments de la vie matérielle.

Le cours d'études comprend toutes les branches d'une éducation complète et il est dirigé dans un but utile. On y enseigne **latin, grecque, anglaise, française, espagnole**, et les **mathématiques**, en outre de tout ce qui constitue une bonne et solide éducation.

Prix de la pension **300 par an.**

S'adresser à M. Félix Grima; Duverger, au bureau de l'Abeille; Benoit and Ganucheau, Thos. J. Durant, à la Nlle-Orléans—Beaudrocquo, Boudiane, Edmond Fortier; Aicée Labranche, Charles Fortier, Paroisse Jefferson—J. Pierron, B. D. Labranche, Docteur Loge—Paroisse St-Charles.

INSTITUTION DE Mme. PARENT,
RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.

[☞ **Madame Parent** a transféré son institution rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, dans le local ci-devant occupé par Mme Grand, admirablement convenable pour recevoir des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Ce local renferme une cour spacieuse et un jardin pour les récréations. Les appartements sont vastes et bien aérés. Cette institution présente aux parents toutes les garanties et tous les avantages désirables tant pour l'éducation morale que pour l'éducation intellectuelle des jeunes personnes. Toutes les branches d'une éducation solide et accomplie y sont enseignées dans les deux langues par les meilleurs professeurs, ainsi que les arts d'agréments, musique, dessin, peinture et broderie, &c. Le professeur Auchmurty est chargé des hautes classes d'anglais, et le professeur Gilbert des classes de mathématiques. Un prêtre attaché à l'établissement prépare les élèves à la première communion.

M. Genibrel est le professeur de chant.

Pour les conditions, s'adresser à l'institution. Les parents pourront visiter l'établissement tous les dimanches.

Références :

Hon. P. Soulé, Hon. A. D. Crossman,
Rev. M. Leonc, Dr. Meux,
C. Roselius Esq., L. Eyma Esq.
E. Forstall Esq., H. W. Wilder Esq.
16 déc

Chapeaux français en soie.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre par le soussigné :
Chapeaux castor gris, dernier genre;
" soie noirs
" mérinos noirs, dernier genre;
" cannotiers gris, pour hommes et enfans;
" planteurs " "
THEODORE FROIS.
12fv 14, rue du Canal

CAFE—700 sacs prime vert Havane, de la nouvelle récolte, en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
5av 37, Commune

SUCRE—100 caisses Havane blanc, et brun en magasin et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
5av 37, Commune

MIEL—20 barils miel de la Havane, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
5av 37, Commune

CACAO—20 sacs cacao frais de Guayaquil, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 37, Commune

RIZ—50 tierçons et demi tierçons riz de Charleston, prime, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
5av 37, Commune

CHANGE sur la Havane—Traites à vue pour toutes sommes, tirées par
LABORDE & XIQUES,
5av 37, Commune

CIGARES—2 millions des meilleurs cigares de la Havane, d'importation directe et marques véritables, à vendre par LABORDE & XIQUES,
5av 37, Commune

AMANDES—100 barils cognac molles, à vendre par LABORDE & XIQUES,
37, Commune

EAU-DE-VIE de Cognac en magasin et à vendre par les soussignés.
15 fûts ... de la marque E. B. Martin & Co, des années 1848, 1844 et 1846.
LEOPOLD JEANNET & Co.,
28, rue St-Louis.

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Samuel Summer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession vacante de feu Albert ... [illegible] ... décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
9 av—3m10 Député greffier.

Succession de Stephen Reppolo ou Reppola.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Potarso, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE,
9 av—3m10 Député greffier.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Jean Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Dominique Casenaux, alias Carrère, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
3av—3m10 député greffier.

Succession de Andres Kerkban.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent, sous dix jours à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution dénoté en registre ce jour par l'administrateur, ne serait pas homologué et les fonds distribués selon ledit tableau.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, Nouvelle-Orléans, ce 30 mars 1852. Cus WEYSHAM,
1av—3 (en 10) Député Greffier.

☞ Le collecteur nommé par le Sénat et la Chambre des Représentants de cet Etat, pour collecter les taxes non payées de l'année 1850 et les licences de l'année 1851, invite respectueusement les personnes qui n'ont pas payé leur taxes ou licences, de venir payer dans les trente jours, à son bureau rue Toulouse, en face de la Banque des Citoyens, autrement elles seront poursuivies conformément à la loi.
Nlle-Orléans, 25 mars 1852. J. A. BONNEVAL.
23ms—30

RESTAURANT VICTOR,
BROWSVILLE (*Texas.*)

LE soussigné annonce avec plaisir à ses amis et au public qu'il a arrangé et annexé à son restaurant, qui est si avantageusement connu, une magnifique mai-on pour accommoder les voyageurs. Les chambres sont grandes et aérées, et pour la propreté il se flatte de n'être surpassé par aucun établissement de ce genre.

Les prix sont modérés. Conditions—Comptant.

La table sera toujours approvisionnée de tout ce qu'il y a de plus délicat sur les marchés de la Nouvelle-Orléans, de Brownsville et de Matamoros.

Les vins et liqueurs sont des meilleures qualités.
19ms—3m VICTOR HASSLAUER

Avis aux Habitans Sucriers.

LE soussigné fait savoir à ses anciennes pratiques et aux habitans sucriers en général, qu'il est à même d'entreprendre tous les travaux concernant les équipages à sucre, les citernes en ciment hydraulique, &c...... Il s'engage aussi à remédier aux équipages brulant beaucoup de bois, ainsi qu'aux fourneaux des machines à vapeur. Le tout à des conditions avantageuses.

Références.

MM. A. Reggio, MM. Le Bouligny
M. Ribes, P. Soniat,
A. Lavandais, E. Fortier,
E. Tureaud, O. St Amand,
W. Polk. O. Cornay,

NELSON FOUCHE, No 90, rue Moreau, 3me municipalité, ou chez MM. CORDEVIOLLE & LACROIX No 123, rue de Chartres 27fv—1an

Richard Aldigé & Co.
33, RUE DE CHARTRES.

ONT reçu par les navires Harvest et Minnesota, du Havre, les marchandises suivantes :

Gants satin pour hommes et femmes,
" Filet Egyptien,
" Mi doigts,
Barèges colonnades, riches satinés &c.
Do unis, et à fonds couverts.
Albernees, grenadines soie,
Mousselines à carreaux et unies, assorties,
Gaze argentine, pour modistes,
Batiste fil, assortie.
Taille brodé noir, 4/4 à 8/4,
" damassé, do do do
Entredeux brodés, Jacquard,
" Plumétis, et jaconas
Bandes brodées, festonnées, anglaises,
Dentelles et Valenciennes,
Pèlerines Bruxelles, tenge, malines, mousseline, &c
Mantelets do do do
Cols, do do do
Voiles et voilettes, dentelle noire et blanche, &c.
Mouchoirs linon et batiste, unis, brodés, rivières, &c., jupons crinoline, unis et façonnés,
Corsets satin, poulies, passementeries, unies, &c.
Chapeaux assortis, nouveautés, femmes, fillettes et enfans.
Chapeaux Pamella pour jardin, "
Bas pour femmes et fillettes,
Chaussettes coton écru,
Do fil lisse et écru,
Chemises indienne, couleur,
Do blanches.
Bretelles pour hommes et enfans, gomme, tricot et nouveautés,
Eventails assortis,
Peignes à chignon en écaille
Aussi—Un assortiment de mercerie et d'articles de Paris. 16fev

G. W. DUNBAR.
Bottes et souliers en gros et en détail.

REÇOIT en ce moment directement des meilleures manufactures. Son stock de marchandises d'été consiste en un grand assortiment de bottes et souliers pour messieurs, dames, jeunes gens et enfants, qu'il offre au commerce à des prix réduits.

Les acheteurs sont invités à venir examiner ses assortiments au No 5, rue des Magasins. 7 fev

Bottes, Souliers et Brodequins.

Un assortiment complet toujours en magasin, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à bas prix à des conditions libérales, par G. W. DUNBAR,
9 mars 5, Magasins

P. M. MONSSEAUX,
Marbrier,
Importateur de Marbres étrangers et du pays.
Encoignure St Louis et Robertson,

Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.
Monuments—Tombeaux—
Pierres tumulaires—
Il en général tout ce qui concerne la Marbrerie.
29v—1a

VINS fins pour familles—11 barriques vin rouge Château Médoc, 11 barriques vin rouge Pauillac Médoc, 9 " " " Cantenac, 21 " " " Quevries Boutquebre, 35 " " " Verou Kerman 1847, 12 " " " 1846, 10 " " " Veuve Bachelot, 57 " " " Quevries Macel 1848, 47, 46, 20 " " " Margaux Médoc, 17 " " " St Julien
En magasin et à vendre par A. CARRIERE,
15mr 25, Vieille Levée

A vendre par le soussigné en un diffrent navire Espandon de New York : 1 malle véritables madras, devant nouveaux, et composant comme suit : 30 pièces mouchoirs en couleurs, 10 do 80 par do
CHARLES CAVAROC,
1mo 20, rue Bienville

A Vendre par les soussignés, un bon PIANO PLEYEL, d'occasion. S'adresser rue de Chartres, 33 (au premier.)
RICHARD ALDIGE & CO.
23mr

30 paniers bouteilles vides, en débarquement du Henry, de Marseille, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
23 ms 24, rue Douane

HOUBLON—3 balles houblon de la dernière récolte, en magasin et à vendre par
P. CUSACHS,
23 ms Enc. Royale et St Philippe

Dissolution de société.

EN raison du prochain départ de notre sieur Fabre pour la Martinique, notre société est dissoute d'un commun accord.

M. Sieur Alexis reste seul chargé de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15mr ALEXIS & FABRE.

Formation de Société.

NOUS avons formé une société sous la raison ALEXIS & LEVIS, pour la direction et l'exploitation de la pharmacie droguerie située encoignure des rues Royale et Bienville.
Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15mr ALEXIS & LEVIS

AVIS.

PENDANT mon absence de la Nouvelle-Orléans MM. Martineau et Alexis sont chargés de ma procuration.
Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1852.
15mr J. FABRE.

BOUTEILLES vides—100 paniers de 100 bouteilles vides chaque, de 22 onces, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
3 mars 13, rue Bienville

VIN en demi barriques—20 demi barriques vin rouge Haut Talence, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
3mars 10, rue Bienville

VIN rouge en demi bouteilles—30 caisses vin rouge Chateau Lafitte, de 24 demi bouteilles chaque, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
3mars 13, rue Bienville

SARDINES—Une facture sardines de Nantes, en grandes, demi et quarts de boîtes, à vendre par
A. COUTIN & RANSON.
3 mars 13, rue Bienville

ATTENDU par le navire Henry, venant de Marseille, 275 quarts vin de Parmy M. Riez; 60 barriques vin rouge.
A vendre par P. LONGIS,
15 ms 47, Vieille Levée

GENIEVRE supérieur—5 pipes de la marque renommée de Weesp; 6 do do Robien.
En douane et à vendre par A. CARRIERE,
15ms 25, Vieille Levée

FRUITS au jus—30 caisses fruits au jus assorties de la marque Teyssonneau, en débarquement du navire America, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & Co,
1 ms 25, Tchapitoulas

FROMAGE Sapsego—2 caisses contenant 100 livres chaque, fromage Sapsego à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
3mars 13, Bienville

VINAIGRE blanc—50 barils vinaigre de la marque bien connue Achille Petit, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
3mars 13, rue Bienvi

VIN de Porto—10 quarts vieux Porto, London Stock, à vendre par A. COUTIN & RANSON,
3 mars 13, rue Bienville

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux :
30 barriques vin rouge St-Estèphe;
22 " " " St-Emilion 1846;
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.,
19 ms 27, rue St-Louis

SANGSUES—SANGSUES.
L. PROVOST,
RUE ST-PIERRE, no 121.
SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.
28000 SANGSUES Hongroises et Suédoises récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central DE LA RUE ST-PIERRE, 121. 8 mars

SANGSUES—SANGSUES.
5000 SANGSUES reçues par les derniers arrivages, garanties hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo.
Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait des expéditions promptement à des prix modérés. J. P. SOUBIRAN.
30 ms

A VENDRE sur une habitation située à environ six milles au-dessus de la ville, 40,000 gallons de mélasse, recuite et filtrée, très supérieure. S'adresser à
11 mars JUAN DE EGANA, 47 Bienville

Cinq piastres de récompense.

Seront données pour l'arrestation de la griffonne rougeâtre FILLETTE, créole, âgée d'environ 30 ans, taille moyenne, assez grosse de corps; elle est connue comme ayant vendu de la viande salée par les rues. Elle parle français et un peu l'anglais. Elle est marronne depuis environ six semaines.
3av—6 J. PATURZO.

$25 de récompense.

PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de 30 ans, taille moyenne, mauvaise dentition, ayant longtemps appartenu à Mr. Lerosse, et a toujours été employé à bord de bateaux à vapeur. Il cherchera sans doute à s'employer soit comme matelot ou ingénieur étant entendu pour les machines. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville ou le ramènera chez son maître, 260, rue des Remparts.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

PAR [illegible]

IL sera vendu, samedi 10 avril 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, ... les lots Nos 9, 18 et 19, de l'îlet ... par les rues ... Apollo, Prieur ...

Les lots 18 ayant 30 pieds de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble, une jolie maison ... de chambres et galerie sur le devant, cuisine, chambres à domestiques, puits, latrines, &c.

Le lot No 19, ... en procédant et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No 9, ayant 30 pieds de face à la rue Racondé, sur 120 pieds de profondeur.—Voir le plan à la susdite Bourse.

La rue Apollo est planchéiée et une ligne régulière d'omnibus y passe toutes les 10 minutes.

Conditions—Pour le lot No 18 et améliorations, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $1000, du 21 avril 1852 et la balance moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois.—Pour le No 19, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $300, dû 21 avril 1852 et la balance 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois—Pour le lot No 9, moitié comptant, l'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $112 50 cts, dû 29 mai 1852 et la balance à 12 mois.—Le tout en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque—L'acquéreur du lot 18 devra faire assurer les bâtisses et le dit lot pour le montant des billets et en transférera la police en vendant. 6av

Vente de Propriétés foncières bâties et non bâties, à l'effet d'opérer un partage entre les héritiers de feu Jean David Laizer.

PAR J. A. BEARD & MAY.

EN vertu d'un ordre de la Cour du Troisième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 13 et signé le 19 janvier 1852, la propriété ci-après décrite seront offertes en vente publique à l'Arcade de Banks, dans le Second District de la Nouvelle-Orléans, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, le samedi 24ème jour d'avril 1852, à midi, savoir :

1o Une portion de terrain située en la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Bourbon, Douane, Dauphine et Bienville; la dite portion de terrain est désignée par le no un, sur un plan particulier fait par B. Buisson, arpenteur, lequel sera exhibé le jour de la vente; mesurant la dite portion de terrain 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins—Ensemble toutes bâtisses ou portions de bâtisses qui se trouveront sur la dite portion de terrain.

2o Une autre portion de terrain contiguë à celle précédemment décrite, située dans le même îlet, en la ville de la Nlle Orléans, désignée par le no deux, sur le dit plan, mesurant 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, entre lignes parallèles—Ensemble toutes bâtisses ou portions de bâtisses qui se trouveront sur la dite portion de terrain.

3o Un lot de terre situé dans le quatrième district de la N. Orléans (ci-devant ville de Lafayette) dans l'îlet compris entre les rues Levée, Joséphine, Rousseau et Adèle. Ce lot est désigné sur un plan particulier fait par B. Buisson, le 10 mars 1852, par le No un formant l'encoignure des rues Levée et Adèle et mesurant 32 pieds 2 pouces, 6 lignes de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Adèle, 95 pieds, 10 pouces, 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 2 et 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

4o—Un autre lot de terre situé dans le même îlet, contigu au précédent et désigné sur le même plan par le No Deux, mesurant 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée sur 95 pieds 10 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne de séparation du lot No un, 91 pieds 9 pouces, 4 lignes sur l'autre ligne, et 31 pieds, 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

5o Un autre lot de terre situé dans le même îlet, touchant à la ligne du fond des lots Nos 1 et 2 ci-dessus décrits, désigné sur le même plan par le No Trois, mesurant quarante pieds de face à la rue Adèle sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne de division du lot No 4 et la ligne du fond des lots Nos 1 et 2, et 40 pieds de large sur la ligne du fond.

6o Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné sur le même plan par le No Quatre, entre les lots 3 et 5, mesurant 40 pieds de face à la rue Adèle sur 63 pieds 11 pouces, 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

7o Un autre lot de terre d'une forme irrégulière, situé dans le même îlet, désigné sur le même plan par le No cinq, mesurant 36 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Adèle, 63 pieds 11 pouces, 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 4, et 56 ... 6 lignes de profondeur sur 21 pieds 11 pouces et 1 ligne et ayant aussi une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes sur la ligne du lot No 6 et 15 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

8o Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné sur le même plan par le No 6, entre les lots 5 et 7, mesurant 30 pieds de face à la rue Adèle, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9o Un autre lot de terre situé dans le même îlet et désigné sur le même plan par le N. sept, borné d'un côté par le No 6, dudit plan, et de l'autre côté par d'autres propriétés, mesurant 30 pieds de face sur la rue Adèle, sur 159 pieds 10 pouces sur 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10o Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné sur le même plan par le No huit, contigu au lot No 9 ci-après décrit, et mesurant 37 pieds 11 pouces de face à la rue Joséphine, 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles—Ensemble toutes les bâtisses et améliorations consistant en une maison en bois, cuisine, cave, citerne, &c. aussi la propriété inclus au présent plan.

11o Un autre lot de terre situé dans le même îlet et désigné sur le même plan par le No neuf, contigu au lot 8 et mesurant 37 pieds 11 pouces de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8—ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison en bois, cuisine, cave, citerne, &c. &c.

12o Une portion triangulaire de terrain située dans le quatrième district de la Nouvelle-Orléans (ci-devant ville de Lafayette) dans l'îlet formé par la rue Levée, la rue du Port (Public Landing) mesurant 99 pieds 5 pouces 5 lignes sur la rue de la Levée, 99 pieds 4 pouces 4 lignes sur la rue du Port et en face 40 pieds 11 pouces et 1 ligne sur la ligne de division de la propriété de Ronzel & c.

13o Un lot de terre situé au faubourg Lavaudais (ci-devant ville de Lafayette) maintenant quatrième district de la Nlle-Orléans, entre les rues de la Levée, Fontaine, Bourgoin et la rue du Port (Washington), désigné sur un autre plan particulier fait par B. Buisson, arpenteur, le 10 mars 1852 lequel on exhibé à la vente, par le no un, mesurant 23 pieds 2 pouces de face à la rue du Port, 91 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne de division des faubourgs Lafayette et Lavaudais, et 26 pieds 5 pouces 1 1/2 lignes sur la ligne de division du lot no 2 du dit plan, et 21 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue de la Levée—Ensemble les bâtisses dont il sera fait mention.

14o Un lot de terre situé au faubourg Lavaudais maintenant compris dans le quatrième district de la Nlle Orléans, contigu au lot no un ci-dessus décrit, et situé dans le même îlet et désigné sur le même plan par le No deux, ayant 23 pieds 2 pouces ... [illegible]

15o Une étendue de terrain située au faubourg Delassize, maintenant compris dans le quatrième district de la Nlle Orléans, désignée sur un autre plan particulier de B. Buisson, qui sera exhibé à la vente, par le no un du dit plan, et formant l'encoignure des rues Chippewa, Piété, Jersey et Harmony, la dite étendue du terrain formant l'encoignure des rues Chippewa et Faisance, est mesurée d'après le dit plan particulier de Buisson, plus ou moins, 22 pieds 3 pouces de face à la rue Chippewa, sur 121 pieds 6 pouces de face à la rue Faisance, et 114 pieds 3 pouces sur la ligne qui la sépare du lot no deux—ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison de résidence en briques ayant du côté 10 pouces sur la face de la rue Chippewa, sur 51 pieds de profondeur et face sur la rue Faisance, ... [illegible]

16o Un autre terrain contigu au précédent et désigné par le No Deux, ... rue Chippewa, sur 11 pieds de profondeur sur ... [illegible]

17o Un autre lot de terre situé dans les mêmes îlet et faubourg, désigné par le No Trois sur le même plan particulier de B. Buisson, mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Faisance, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

☞ Aucune des propriétés ci-dessus décrites ne sont sujettes à la réclamation Poultney.

Conditions de la vente :

Le prix de l'adjudication sera payable : un quart comptant, et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, et assurés par privilège au vendeur et hypothèque spéciale. Si ces billets n'étaient pas payés à leur échéance, ils porteront intérêt à huit pour cent d'intérêt jusqu'au paiement.

Les actes de vente par-devant Borgnède, archiviste de la paroisse de Jefferson, aux frais des acquéreurs.

NOTA BENE—Tous les plans indiqués ci-dessus sont exposés à l'Arcade, à compter du 1er avril 1852. Les acquéreurs des propriétés bâties, nos 10, 11 et 15 seront tenus de faire assurer les bâtisses et de transférer les polices d'assurances aux vendeurs, jusqu'au paiement intégral du prix.

Schneider frères,
29, rue Royale,
Avis au public musical.

LES soussignés, importateurs de pianos et d'instruments de musique en général, ont l'honneur d'informer le public et leurs amis, qu'ils ont maintenant complété leur assortiment de **pianos** et d'autres instruments de musique, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés et à des termes accommodants, contre bon papier de ville.

Ils appellent l'attention particulière des amateurs et dilettantes sur un nouvel instrument de musique, désigné sous le nom de "Homomdonon", ou **Piano-Orgue**, dont on peut se servir séparément, soit comme piano, soit comme orgue, ou qui, conjointement, selon le bon, ou selon le goût de l'exécutant. Cet instrument se distingue aussi bien par la beauté de ses sons, que par son élégance extérieure, et offre surtout le grand avantage, que, quiconque joue du piano, peut, à même de jouer de l'orgue, avec une extrême facilité et dans très peu de minutes au Diapason qu'on peut désirer.

Cette utile et nouvelle invention, les soussignés la réclament comme la leur, ayant obtenu pour icelle des patentes pour les Etats-Unis à Washington City en date de 27 septembre 1849, et pour la France à Paris le 28 août, même année.

Messieurs les artistes et amateurs ainsi que le public en général, sont respectueusement invités de venir l'examiner.

Comme preuve convaincante du mérite de leur invention, les soussignés ont obtenu la permission de se référer aux personnes bien connues de cette ville et à l'étranger dont suivent les noms :

IGNACE PLEYEL & Co, Paris.
J. CHICKERING, Boston.
HENRY ERBEN,
NUNS & CLARK, New-York.
WM DUBOIS,
MME P. BOYER,
E. JOHNS,
J. GABICI, Nouvelle-Orléans.
TH. DE LA HACHE,

Comme un tribut de reconnaissance offert à la mémoire de leur ami décédé, M. O. P. Manouvrier, si bien connu en cette ville pour son talent musical, les soussignés se plaisent à dire que la patente obtenue par eux à Washington est due en grande partie aux efforts de cet ami, et à la manière dont il a su faire ressortir les avantages de cette invention auprès du département des Patentes.

Les soussignés offrent aussi en vente un grand assortiment de Pianinos (Piccolos) de la célèbre manufacture de I. Pleyel & Co., de Paris, fabriqués expressément pour eux avec de grandes améliorations, désignés par les soussignés pour obvier à l'intempérance du climat de ces latitudes.

Aussi les soussignés peuvent, sans crainte de se compromettre, offrir une pleine garantie pour tous les instruments de ce genre qu'on voudra acheter chez eux.

Pianos de seconde main à vendre et à louer.
SCHNEIDER FRERES,
No 29, rue Royale, vis-à-vis de la Banque
30 déc—1 m, 3 p a sp ab de la Louisiane

J. GAUDIN,
RUE ROYALE 104,
entre les rues St-Louis et Conti

VIENT de recevoir de France un assortiment de pianos des premières manufactures, se composant de pianos picolos d'ERARD & PLEYEL, et autres facteurs de renom, ainsi que des pianos à queue, tous fabriqués pour le climat de la Louisiane, et à vendre à des prix raisonnables.

M. GAUDIN garantit ses instruments sous tous les rapports et se charge des ACCORDS et des réparations de pianos, et fait également des échanges sur les ventes qu'il fait. 25 déc—3m

W. HARTKOPF,
FACTEUR DE PIANOS,
172, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre,

A reçu par les navires Ferrière et Minesota, du Havre :
Une demi-douzaine de Pianos, consistant en
Pianos à queue,
Pianos cordes obliques,
Pianos cordes verticales.
En attendant sous peu de jours un autre assortiment de pianos d'Erard.
M. Fartkopf garantit ses instrumens sous tous les rapports et se chargera, comme par le passé, des réparations et accords de pianos.
Pianos à louer et à échanger. 19 fév

A. HERNANDEZ,
RUE ROYALE No 428,
Au dessous de l'Hotel Saint Louis,

POSSEDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE, Son vaste assortiment le met à même de pouvoir contenter tous les goûts, et les cigares qu'il importe jouissent de la plus grande vogue parmi les amateurs du bon tabac.

Aussi :—Un grand assortiment de cigarettes véritables de la Havane et des meilleures marques, Tabac en carottes, &c. A. HERNANDEZ.

[illegible]

75 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Belle Résidence de Famille située dans un quartier des plus ... vendue ...

PAR BONNEVAL & BENIT,
Bureau No 54, rue Toulouse.

Il sera vendu à l'encan le samedi 10 courant, à midi, à la Bourse St-Louis—

Cette vente de belle résidence de famille formant encoignure nord de la Promenade Claiborne et du Chemin du Bayou; ... [illegible] ... ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de maître solidement construite, ayant plusieurs beaux appartements, galerie, cabinets, &c. &c., cuisine haute et chambres à domestiques, poulailler, écurie, remises, pompes, cuves, caves et enfin tout ce qui est nécessaire à une résidence de ce genre. Le tout en parfait ordre. Sur le devant de cette propriété il y a un parterre magnifique et deux beaux cèdres, quelques arbres fruitiers tels que pêchers, figuiers, &c. Cette propriété est une des plus agréables de la ville et convenable à une famille qui désirait être en ville et à la campagne, à cause des omnibus qui se croisent à chaque demi heure.

Le plan de la propriété peut être vu chez les encanteurs, qui se feront un plaisir de donner tous les détails nécessaires.

Ensemble—71 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de la somme de $1900 payable le premier octobre 1852 et renouvelable selon la charte de la dite banque. Pour la balance 1/2 comptant et le reste à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque sur la propriété (sans intérêt) jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6av

Terrains améliorés.
PAR P. B. TAYLOR & TOURNE.
Bureau, 95 Commune

LE samedi, 10 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, sans réserve—

Deux lots de terre situés à l'encoignure St-Louis et Roman, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent—Aussi—dans la rue Roman derrière les lots précédents, deux lots mesurant de 25 pieds 2 pouces 3 lignes de face, sur 146 pieds 6 pouces de profondeur.

Le plan peut être vu au bureau des encanteurs jusqu'au 9 du courant.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Les actes de vente devant M. Gernon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Aussi—Aux mêmes lieux et places, plusieurs autres propriétés. Les détails à la vente. 3av

JEUDI 8 avril prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, les propriétés suivantes :

La moitié indivise d'une portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Franklin et Bassin, faisant partie du lot No 2 de l'îlet No 15, ayant 42 pieds de face sur la rue du Bassin, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française. Les bâtisses consistent en une maison à deux étages, faisant face à la rue du Bassin, une cuisine à deux étages et une maison à un étage, faisant face à la rue Franklin, le tout en briques.

Conditions.—Un tiers comptant, un tiers à 6 mois et un tiers à 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant 8 pour cent d'intérêt en cas de non-paiement à l'échéance et hypothéqué jusqu'à parfait paiement. 25 ms—6 1pe

MARCHANDISES SECHES,
Bottes, Souliers et Chapeaux,
Encoignure Magasins et Commune,
Nos 11 et 12.

LES soussignés ont maintenant en main et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de **marchandises sèches américaines et européennes**, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.

Leur stock de **marchandises sèches** comprend les articles suivants :

COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 3/4, 4/4;
COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4;
LINSEYS et JEANS du Kentucky et de Glascow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanche, bleue, jaune, rouge et verte;
COTONNADE et DENIMS lignes et lignes pour habitation.
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses.
SATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, ginghams, mars et barèges français
CALICOS unis, ALPACCAS et bombazines anglais;
BAS, chemises de peau, caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanche, en couleur et à dames;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles, etc;
PARAPLUIES en soie et coton.

Ils offrent aussi en vente un assortiment complet de BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, manufacturés pour eux.

Chaussures de Russett,
Pour enfants et jeunes gens de toutes grandeurs.

Bottes,
En peau de veau et kip; du do boue, pour habitation pêcheurs, etc.

Brodequins,
En cuir patenté, peau de veau et de bœuf, de toutes qualités pour hommes, jeunes gens et enfants.

Bottines, Brodequins et souliers,
Pour dames, demoiselles, enfans et servantes, de toutes qualités.

Chapeaux et Casquettes,
De tous genres, grandeurs et qualités, pour hommes, jeunes gens et enfans, et très convenables pour ce marché.

Les acheteurs sont respectueusement invités de venir examiner notre stock avant de faire leurs achats.
16 dec NORTH BROTHERS

ADOLPHE BLACHE,
60, rue Royale,
Entre Conti et Bienville,

INFORME les dames qu'il a un assortiment très varié des articles suivants :
Coiffures de tête pour soirées,
do chenille do
do pour mariées,
Bas—mousselines brodées,
do Nécessaire do et unis.
Travaux en cuir, rubans, cravates,
Eventails très riches, de simples,
Porte monnaies, cartes de bal,
Garnitures.
EN LOTERIE—Un magnifique service de dessert en porcelaine dorée, avec les pièces principales montées sur bronze doré—Valeur : mille piastres.

N. BRADNER SMITH,
Marchand Commissionnaire, 60, rue Gravier,

AREÇU une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, reconnaître des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir : MAINE, NEW HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW YORK, NEW JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS. 25avril—1an

100 Caisses absynthe de la marque Veron & Lecoultre, 100 caisses kirsch, dito, dito, en magasin et à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
26 mars 11 et 15, rue St Louis

Zinc, Cuivre, Ferblanc.
L. F. DELAMARE,
Rue de la Douane, entre Bourbon et Royale.

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commodité, supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, saturnoles de plomb, bains et baquets de toutes formes, et dimensions, gouttières, fontaines, pompes, installation de lavabos, &c.

Travaux de bâtiments en zinc, corniches, ventilateurs, chassis, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparations. 1fevr—1a

PAUL JUGE FILS. C. FASST.
PAUL JUGE FILS & Co.,
IMPORTEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, HUILE D'OLIVE &c., &c., &c.
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
21 fev 27, rue St Louis

MADERE & Malaga—120 barils Malaga doux, 25 do sec, 6 1/2 pipes Madère.
En magasin et à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
22ms 22, Vieille Levée

PAPIER français—10 ramees papier ravé à lettres, 10 " papier à écolier, 10 balles papier floreté, à vendre par FDO DE FUENTES & Co.
22 mars 22, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Toujours en main un magnifique assortiment de cigares consistant en Regalias, Millares, Medianas, Principes, Londres, &c. des meilleures fabriques de la Havane, à vendre par FDO DE FUENTES & Co,
22 mars 22, Vieille Levée

VINS—95 barriques vin rouge Montferrand,
40 barriques vin rouge St Julien
60 " " " St-Emilion,
12 " " " St-Estèphe,
65 " " " St-Caprais,
4 " " " Cantenac,
70 barils " " St-Julien et St-Estèphe,
80 caisses " " St-Julien,
100 " " " Chateau Margaux,
200 " " blanc Barsac,
300 " " " Haut Sauterne,
en magasin et à vendre par
FDO DE FUENTES & Co,
22 ms 22, Vieille Levée

EN débarquement du navire Henry, venant de Marseille :
100 barriques vin rouge; 400 caisses vin; 75 quarts Madère; 50 paniers de 24 1/2 bouteilles huile Plagniol; 10 caisses eau de fleurs d'oranger; à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
13ms 27, rue St Louis

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.
H. HUARD, No 69, rue de la Commune

REÇU par les navires Westminster, Marathon et le steamer Georgia, un assortiment complet de marchandises confectionnées, consistant en :
Habits de toilette, drap noir français superfin,
Redingotes drap superfin noir, bleu, brun et olive,
Paletots, sacs et boulevards en drap, casimir et tweed, assortiment très varié.
Surtouts de toutes nuances parfaitement doublés,
Pantalons satin-laine, casimir et drap noir,
Do de fantaisie, dessins nouveaux,
Gilets satin, drap, soie, cachemire simples et croisés.
Manteaux, gants, cravattes, malles, valises, parapluies, etc. etc.
Les articles ci-dessus énumérés, sortis des meilleures fabriques de New-York, sont pleinement garantis. Un soin particulier ayant été porté à la façon ainsi qu'à la coupe qui est entièrement française, ne laisse rien à désirer.

Navire MARATHON.

Reçu par le susdit navire, un grand assortiment de chemises très bien finies. Aussi un bel assortiment de chemises de dessous et chemisettes en mérinos, laine et coton, de tous les numéros. 13 oc

Changement de Domicile.
L. MAJESTE, Commissionnaire,

INFORME le public que son magasin qui était rue Toulouse, 26, est transféré **115**, rue de Chartres, entre St-Louis et Conti. 24 d

Importation de Fayence, Porcelaine et Verrerie.
C. CARRERE,
Rue Condé, No 22, et Vieille-Levée, No 116.

REÇU par les navires Arabella & Hope, de Liverpool : 150 paniers Faïence, lesquels, ajoutés au stock déjà en main, forment un assortiment qui ne laisse rien à désirer.

Les marchands de la campagne, les familles et les personnes qui tiennent pension ou café, trouveront constamment les articles suivants, lesquels leur seront emballés ou livrés à domicile aux frais de l'établissement :
Services porcelaine blanche à thé, dîners et toilette
" " " " opaque " "
" Faïence bleu pale et gros bleu et brun, des Chinois;

Verrerie.
Gobelets pour café de tous modèles;
Verres à boire do, pour familles;
Verres pour tous les vins;
Compotiers, sucriers, bols à punch;
Carafes à liqueurs, à sirop et à eau.
Lampes et ornemens de cheminées.
Candélabres dorés en bronze, modèles nouveaux;
Lampes solaires de toutes dimensions.
Coutellerie fine, anglaise et américaine
Cuillers à café, argent d'Allemagne;
Couverts argent d'Allemagne et plaqué;
Plateaux de toutes dimensions;
Porte-huiliers façon française et anglaise;
Ustensiles de cuisine et de ménage, &c
Chaudières, fours de campagne, casseroles, rôtissoire à café, moulins à café, grecques françaises, &c
Huiles de baleine et de graisse
Camphine, esprit de gaz;
Globes pour lampes, tubes, mèches, &c. &c.
6 fév

CAFE—384 sacs en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co,
5 av 26, Vieille Levée

SUCRE—300 caisses sucre blanc, en débarquement du P. Soulé, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
5 av 26, Vieille Levée

CIGARES—67,500 Regalias assortis, en débarquement du P. Soulé, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
5 av 26, Vieille Levée

MIEL—30 barils en débarquement du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co,
5 av 26, Vieille Levée

MELASSE—46 barils prime de la Havane, en débarquement du P. Soulé, à vendre par
S. DE VISSER & Co,
5 av 26, Vieille Levée

CACAO—[illegible] ... du P. Soulé, à vendre par S. DE VISSER & Co,
5 av 26, Vieille Levée

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Glaces.
PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI mardi, 6 avril, à dix heures, il sera vendu à l'encoignure St-Louis et Chartres, 16 caisses de glaces, cadre d'acajou grandeurs assorties. 6av

Bijouterie, etc.
PAR GARDNER SMITH, Encanteur.
Succession d'Isaac Backhouse.

MARDI le 6 avril, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, au No 12, rue du Camp, au-dessous du City Hotel, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 mars 1852, les objets ci-après décrits appartenant à la succession de Isaac Backhouse, décédé dernièrement, savoir : bijouterie, consistant en parties de montres en or et en argent, chaînes, bracelets, broches, bagues, épinglettes, etc., etc., outils d'horloger, fournitures, vitrières, comptoirs, étagères, etc., etc.

Aussi—Des tables, papier marbré et des boîtes en tout genre, une facture de meilleures gravures de Landres, de Beckman, reçue dernièrement. Aussi : une facture de coutellerie de première qualité. Les catalogues et les objets pourront être examinés, lundi matin, le 5 avril. Cette vente est digne d'attirer l'attention du commerce et du public en général.
Conditions : comptant. 27 mars—27, 5, 6

Vente par catalogue, de marchandises sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI, 6 avril, il sera vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No 8, rue de Canal,

135 colis et lots marchandises de saison, consistant en barèges, mousselines, guinghams, indiennes, mousselines suisses, soieries, toile, mouchoirs batiste, coutil lustrine, ouvré, toile à draps, alpacas, ombrelles, soie, coton blanc et écru, etc. etc.

Conditions à la vente.

Les catalogues et les marchandises pourront être examinés de bonne heure le jour de la vente.
5 av

Meubles—Meubles.
PAR P. B. TAYLOR & TOURNE.
Bureau 95, Commune,

LE mardi, 6 du courant, à 4 heures P. M. il sera vendu à l'encan, pour cause de départ, rue Calliope entre White et Hercules—

Une quantité de beaux meubles consistant en armoires, sofas, bois de lits, tables, rideaux, tapis, ustensiles de cuisine, etc.—Aussi le bail de la dite maison jusqu'au 1er octobre prochain.
Conditions—comptant. 3av

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. BARNETT Jr.

EN vertu d'un ordre de l'honorable 5me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 31 mars 1852, il sera vendu le lundi, 10 mai 1852, à midi, à la Bourse de Cité, rue St-Louis.

La négresse Lucinda, âgée d'environ 14 ans.

Conditions—Comptant. L'acte de vente devant A. Barnett notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6av 20 et 29 avril—et 10 mai

Jolie petite Propriété convenable pour un jeune ménage—Vendue pour cause de départ, et sans endosseur.

PAR BONNEVAL & BENIT, Encanteurs.
Bureau 54, rue Toulouse.

IL sera vendu à l'encan samedi 10 courant, à midi, à la Bourse St-Louis :

Un lot de Terre situé dans le faubourg Tremé, dans l'îlet borné par les Villeré, St Philippe, Dumaine et Robertson, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, sur 80 pieds de profondeur—ensemble une **maison** briquetée entre poteaux, composée de 2 appartements, galerie, 2 cabinets, une cuisine haute en bois de 4 chambres, cour briquetée, 2 cuves, latrines, &c.

Conditions : Un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à 12 mois de crédit portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être assurée par l'acheteur, et la police transférée au vendeur jusqu'à parfait paiement des billets.

L'acte de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6av

Succession de Cornelius Paulding.
PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs.

IL sera vendu à l'encan le lundi, 19 avril 1852, à midi, à l'Arcade Banks en vertu d'un ordre de l'honorable G. Strawbridge, juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 3 mars 1852, les propriétés personnelles suivantes, appartenant à la succession de Paulding, savoir :

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession aux travaux connus comme école et boulangerie de la Halle Bretonne. Aussi les loyers arriérés qui ont été collectés par la Troisième Municipalité; le tout sera simplement expliqué à la vente. Aussi divers billets, comptes, etc., appartenant à la dite succession.

Immédiatement après, à l'encoignure St-Charles et Canal, bâtisse Paulding, il sera vendu tous les meubles, consistant en meubles de chambre à coucher, draps de lit, couvertes, etc. Le contenu de chaque chambre sera vendu en une lot. Conditions : comptant sur les lieux.

La vente sur la rue du Canal, commencera à dix heures. 6av—12 19

PAR P. E. TRICOU

LE sera vendu le samedi, 10 avril 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, ainsi qu'il suit :

Trois lots de terre situés au faubourg Marigny, Troisième Municipalité, désignés par les Nos 9, 10 et 11, d'après un plan dressé par ... Lyon C. de Armas, le 15 avril 1850, par ... notaire, ... les lots Nos 9 et 10 mesurent chacun 28 pieds de face à la rue ... et ... formant le Chemin Public et la rue Moreau, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 11 ... mesurant ... 25 pieds 2 pouces de face à la rue ... [illegible] ... il existe quelques vieilles bâtisses sur lesdits lots, ... [illegible] ... se trouvent sur les lots à leur adjugé.

Termes et conditions : un tiers comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale, et en cas de non-paiement portant intérêt au taux de 8 pour cent l'an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Théodore Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.

Succession Cora Giovanoli.

Vente d'esclaves et d'une propriété foncière pour opérer un partage entre les héritiers.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI 8 avril 1852, à midi, il sera vendu dans la Rotonde de l'hôtel St Louis :

1o Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Bourbon, St Pierre, Toulouse et Dauphine, mesurant vingt trois pieds et demi de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble une maison en briques à deux étages, portant le No 181, contenant six chambres, &c. &c. ... [illegible] ... de l'exception d'un hangard.

2o Perle, négresse âgée d'environ 38 ans, ensemble ses deux enfans, George, âgé de 9 ans, et Louisa, âgée de 7 ans.

3o—Eliza, alias Liza, négresse âgée d'environ 41 ans et son enfant Hermogène âgé d'environ 15 mois.

4o—Claiborne, nègre âgé d'environ 42 ans, ladif.

Conditions—Pour la propriété foncière, un quart comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois. Pour les esclaves, un tiers comptant et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, portant hypothèque spéciale, divisés en coupons et garantis par hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Chapella, notaire public. 24 mars—1, 2, 3, 5, 6, 7, 8

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

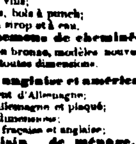

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de **Fusils de chasse** simples et à deux coups, de différentes manufactures d'Angleterre, de France.

Aussi—Carabines américaines, pistolets à 4, 5 et 6 coups, cartouches, poudrières, capsules, etc.
25déc A. SOURDE, 160, rue Chartres

Arbres fruitiers et Vignes.
J. MEVARD,
151, Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital.

VIENT de recevoir par le navire Béatrice du Havre, une assortiment d'arbres à fruits, savoir : de poiriers 15 variétés, abricots 5 variétés, pêchers 10 variétés, brugnons 2 variétés, amandiers 2 variétés, cerisiers 3 variétés, pruniers 5 variétés, groseilliers à 6 variétés, vignes Chasselas 4 variétés, Muscat 3 variétés, etc. Il se trouvera également un très grand assortiment de plantes et arbustes, une grande variété de rosiers. Le magasin est assorti en grande quantité de graines potagères de toutes sortes, une grande variété de graines et d'oignons à fleurs, le tout de premier choix et à vendre à des prix très modérés. De plus, 10,000 ... [illegible] 7 fév

Compagnie de la Poudre du Hazard.
C. T. BUDDECKE & CO.,
Agents, rue Tchoupitoulas, No 100.

AYANT été nommés agents de cette grande manufacture, nous avons l'honneur d'annoncer au commerce que nous sommes maintenant prêts à remplir ponctuellement tous les ordres qui nous seront donnés pour la poudre fabriquée par la Compagnie du Hazard, ... [illegible] ... à notre magasin.
C. T. BUDDECKE & CO.,
24dec—1an 100, Tchoupitoulas.

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

LES propriétés curatives de ce sirop dans les affections de poitrine, de l'estomac, des poumons et des intestins, sont depuis si longtemps reconnues, qu'il serait inutile d'en faire ressortir l'éloge, si ce n'était dans l'intérêt de ceux qui ne le connaissent pas et qui souffrent.

C'est donc pour eux que nous répétons que ce sirop (purement végétal) est une panacée souveraine contre les rhumes, les toux opiniâtres, l'asthme, les irritations du larinx, de l'estomac et des intestins, la coqueluche et les crachements de sang.

On en a obtenu des résultats merveilleux dans les cas de diarrhées et de dyssenterie, cette épidémie de nos étés, mais c'est surtout dans les invasions de choléra, ce précurseur du choléra, que ce médicament a obtenu le plus grand succès.

Son emploi en temps opportun dans le cas de phtysie pulmonaire (consomption) a toujours produit le meilleur résultat.

Outre l'efficacité de ce remède, lorsqu'il est pris à temps, il a une qualité très importante, et que n'ont pas la plupart des médicaments de cette nature, c'est qu'étant d'une saveur fort agréable les enfants le prennent sans répugnance.

Une dernière considération en faveur de ce sirop, c'est qu'il n'exige aucun régime particulier.

On le trouve constamment à la pharmacie du soussigné.

Prix : $1 la bouteille ou 6 bouteilles pour $5.
F. P. DUCONGE,
17ms no 39, rue de Chartres

AVIS.
Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main et recevront continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux**, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivans :

Brodequins.
Russett pour hommes, jeunes gens et garçons, simple, double, grandeurs régulières et extras.
Kip, cuir patenté, veau, veau marin, chevillé, cousu et imitation cousu.

Bottes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, en veau, veau marin, kip, chevillé, cousu et imitation cousu.

Guêtres, Bottes et Brodequins.
Pour dames, demoiselles, enfans et domestiques, fins et ordinaires.

Chapeaux et Casquettes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualités.

N. B.—Ayant pris des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir le meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir voir notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.
JAMES E. NORTH & Co.,
17 jan 11, Magasins.

J. FEYTEL.

Arrivé tout récemment du Nord où il avait été recevoir ses commandes de France et d'Angleterre, informe ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de bijoux fortés, offrant par la richesse et par l'élégance des modèles le choix le plus complet en ce genre. Il se compose en partie de :

Broches, épinglettes, boucles d'oreilles, diamant; ... [illegible] ...

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Gros de lard salé.
PAR MORPHY & NEVIUS.

AUJOURD'HUI mardi, 6 avril 1852, à 10 heures A. M., il sera vendu pour le compte de ceux que cela concerne au No 120, rue Commerce, 5,000 livres plus ou moins de gros de lard salé, légèrement endommagé.
Conditions—Comptant. 1av

Papier à lettre et à écolier.
PAR GARDNER SMITH, encanteur.

MARDI et mercredi, à une heure P. M. il sera vendu au No 12, rue du Camp,
300 rames papier à écolier et à lettre, rayé et non rayé.

Les marchands de la campagne sont invités à se rendre à cette vente. 3av

Cigares—Cigares.
PAR MORPHY & NEVIUS

MARDI, 6 avril 1852, à 10 heures et demi A. M. il sera vendu au No 60, rue des Magasins,
100 000 cigares de la Havane de différentes marques, garantis d'importation directe pour cloture des consignations.
Conditions à la vente. 3av

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, Brodequins, Souliers et Ombrelles.
PAR E. B. SYKES

MERCREDI 7 du courant, à 10 heures et demie il sera vendu à son magasin d'encan, No 7, rue des Magasins,
150 caisses de bottes, souliers et brodequins assortis en veau, veau marin Russet, etc.
5 caisses ombrelles en soie
Conditions à la vente 5 av

Ventes de toiles d'Irlande, marchandises sèches et chapeaux de paille.
PAR J. B. BLACHE & CO

MERCREDI 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan rue de Chartres, No 77 :
10 caisses Toiles d'Irlande 4/4
Un assortiment de chapeaux de paille
10 ... de marchandises comme suit :
Bretelles coton, mousquetaires, mouchoirs batiste, ... de bonnets, services de table, serviettes en toile, gilets, ginghams, mousselines blanches, bas et chaussettes, mouchoirs foulards, &c. &c.
Conditions libérales à la vente. 6 av

California et Oregon—Compagnie des steamships de la malle du Pacifique—La seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon via la Havane et Navy Bay. Le magnifique steamer à double machine GEORGIA, D. D. Porter, partira le samedi, 10 avril, à huit heures du matin précises, et joignant avec le steamer de la malle du Pacifique, qui part de Panama à l'arrivée de la Malle et des passagers pour la Californie.

AVIS—A leur arrivée à Navy Bay, les passagers prendront le chemin de fer de Panama qui parcourt un trajet de 14 milles sur l'isthme, diminuant ainsi les dépenses et sauvant 36 heures.

Pour passage, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRISON & Co., agents,
43, rue Batchez, près Camp.

☞ Des informations authentiques ont été reçues qu'un grand nombre de steamers de cette compagnie seront à Panama pendant le mois d'avril. Les passagers ... peuvent être assurés que ... seront ... [illegible]

POUR NEW-YORK
Compagnie des Steamers de la Malle des Etats-Unis.

POUR NEW-YORK via la Havane, se joignant à la Havane avec le steamer de la Malle des Etats-Unis, ISABELLA, pour Key West et Charleston—Le magnifique steamer à double machine, **GEORGIA**, commandant D. D. Porter, U. S. partira de son wharf en face de la Place Ste Marie, le samedi 10 avril, à 8 heures A. M. précises.

Les passagers pour la Havane devront se munir d'un passeport du consulat espagnol.

Chacun des steamships de cette compagnie a un excellent médecin à bord.

Les passagers pour New-York, sont directement sans changer de bateau à la Havane, et prennent en considération la quantité de passagers qui vont au Nord dans cette saison, la compagnie a décidé que deux steamers seront faire le trajet entre New York et ce port.

On ne prendra pour fret pour la Havane que des espèces. Aucun connaissement ne sera signé après le départ du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie, 95, rue des Magasins, ou chez
JAMES R. JENNINGS,
31ms—juno10. Agent

Steamers du Pacifique—Portant la Malle.

La seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon—Par la voie de Navy Bay, à l'extrémité orientale du chemin de fer de Panama.

Le beau navire à vapeur PHILADELPHIA, ayant une double machine, sous le commandement du capitaine John McGowan, partira positivement, de son wharf, vis à vis la rue Jackson, le samedi, 13 avril prochain, à 8 heures du matin, pour Navy Bay directement, il sera relié aux steamers du Pacifique, partant de Panama à l'arrivée des malles et des passagers.

A leur arrivée à Navy Bay les passagers prendront le chemin de fer de Panama, par lequel ils feront le trajet à travers l'isthme, diminuant les dépenses et sauvant des heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ARMSTRONG, HARRIS & Co, Agents,
43, rue Natchez, près Camp
JAMES R. JENNINGS, Agent

Nouvelle Ligne pour la Californie.
Passage seulement—On ne prendra pas de fret.

Le magnifique steamer à double machine **FANNY**, partira de ce port le ... juin prochain, et sera relié avec la ligne ... pour San Francisco ... [illegible] ... les passagers.

Pour passage et conditions particulières, s'adresser à J. WILSON SMITH
12 Poydras, au premier

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.
OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA.

Les chars partent de la station Miller ... à 23 milles de navigation ... [illegible] ... wharf à Navy Bay à l'extrémité Est du chemin de fer de Panama.

Les passagers et la malle seront immédiatement expédiés sans détention, par le chemin de fer à la station de Miller.

La seule ligne directe pour la Californie et l'Orégon, "via Navy Bay".

Par les steamships Empire City, via la Havane, le jeudi 25 mars, et le Cherokee, directement le vendredi 26 mars.

Etablissement d'une ligne directe entre la Nouvelle Orléans et Navy Bay, donnant de la sorte à la Nouvelle-Orléans une des plus promptes nouvelles de la côte du Pacifique.

Devant partir les 11 et 26 de chaque mois

Le magnifique steamer à double machine Cherokee, capt. H. K. Davenport, U. S. N. partira de son wharf en face de la rue Julia, le vendredi 26 mars, à 8 heures A. M. précises, pour Navy Bay directement, se joignant avec le steamer de la malle du Pacifique qui part de Panama à l'arrivée de la malle de Californie.

Bureau de la Compagnie, 95, Magasins.
22 mars JAMES R. JENNINGS, agent

POUR VERMILLONVILLE, via Patterson, embouchure du BAYOU BLACK, PERRY'S BRIDGE et tous les points intermédiaires, partant tous les ... le bateau à vapeur ... Attakapas, ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à OLIVIER & BAQUIE
No 14, Vieille Levée

Pour les Attakapas.

Le beau steamer ... ANNA No 2, capitaine J. J. Laloire, partira ... pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, ... Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue ...
5 avril

Pour le Havre.

Le navire ... AMELIA, capitaine Wesly, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements pour passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser à
H. V. BAXTER,
3av 25, rue Carondelet

POUR LA HAVANE.—Le brick-paquebot ADAME GRAY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSEPH MITCHELL,
3 av 36, Poydras

Pour Liverpool.—(Passage seulement)—Le navire ... NAPOLEON, capitaine Hunt, partira dans le plus bref délai. Pour passage, ayant de magnifiques emménagements pour six passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord, jetons 15, 3ème municipalité, ou à H. V. BAXTER,
1er av 25, Carondelet

Pour le Havre.—(Passage seulement)—Partant le 10 avril—Le paquebot régulier WURTEMBERG, capt. Ford, partira comme ci-dessus. Pour passage, ayant de magnifiques emménagements pour 10 passagers de chambre, s'adresser au capitaine à bord, ... municipalité, ou à H. V. BAXTER,
... 25 Carondelet

Pour Vera-Cruz.—Départ samedi 3 avril positivement.—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre A. L. JOHN WEBLEY, capitaine F. A. Constant, ayant pour son fret engagé, partira pour le port ci-dessus positivement le 3 avril prochain. Pour balance du fret ou passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
W. S. BROWN
30 ms—4f 77 rue de la Commune

Pour Liverpool

Le navire américain ... BRANDYWINE, capitaine Merriman, ayant à bord la plus grande partie de son chargement, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à H. V. BAXTER,
25 ms 25, Carondelet

Pour Liverpool—Le beau navire voilier HARLESTON & MAINE, capitaine Napoléon Hunt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à H. V. BAXTER.
25, Carondelet

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ... Toussaint Monniette 25ms

Pour Hambourg (Passage)

Le navire voilier REA-M, capitaine Stevens, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira dans le plus bref délai. Pour passage ayant de magnifiques emménagements pour passagers d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, ou à H. V. BAXTER,
25, Carondelet

Avis aux marchands de la campagne.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un grand et bel assortiment de chapeaux pour hommes, cadets et enfans, qu'ils offrent à vendre à des prix avantageux, savoir :

50 balles chapeaux de Campêche, depuis $1 la douzaine et au-dessus.
500 douzaines chapeaux de Panama, depuis $18 la douzaine et au-dessus.
500 douzaines chapeaux de paille d'Italie, de tous genres et de toute qualité.
500 douzaines chapeaux de paille cousue, depuis $2 50 la douzaine et au-dessus.
250 douzaines chapeaux de feutre sans apprêt, de toute nuance et de toute qualité.
Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.
Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.
Chapeaux d'amazones pour dames, en feutre et paille d'Italie.
Chapeaux de soie de tout genre et de toute qualité.
ALBERT & TRICOU
37, rue de Chartres.

Les fashionables trouveront au détail dans leur magasin de détail, 37, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis, le choix le plus élégant de chapeaux confectionnés avec le plus grand soin, sous la surveillance de notre sieur J. J. Albert, à Paris.

Nous continuerons comme par le passé à faire tous chapeaux de soie et castor, sur mesure prise avec le conformateur et à notre manufacture, encoignure Royale et St-Louis.
19 fév ALBERT & TRICOU

HOPITAL LUZENBERG,
Situé sur le Road Bend Pontchartrain.

CET établissement fondé par le Dr C. A. LUZENBERG et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle. Les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées. Les salles ordinaires sont grandes, peu encombrées, ou tous les malades trouvent toutes les commodités et le confort d'une maison particulière.

Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement offre d'agréables ombrages aux convalescents.

PRIX DE LA PENSION :
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
" " " à deux " 2 "
" " " à trois " 1 "

Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, ... [illegible]

[illegible]